

SDBJ  
RAPPORT ANNUEL

2015



AU SERVICE DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA RÉGION



Québec 



SDBJ  
RAPPORT ANNUEL

2015



ISSN 1919-1014

ISBN 978-2-550-75068-0 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-75069-7 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du  
Québec, 2016

Mention de sources :

Christian Leduc, photographe

Mathieu Dupuis, photographe

Cyclopes, photographes

# TABLE DES MATIÈRES

- 06 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET  
DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : DES PROJETS  
STRUCTURANTS POUR L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION
- 09 PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DE LA BAIE-JAMES
- 11 NOS RÉSULTATS FINANCIERS 2013-2015
- 12 NOTRE BILAN SOCIO-ÉCONOMIQUE 2015
- 14 RÉSULTATS SECTORIELS 2015
- 22 TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2015-2017
- 26 BILAN DES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PLAN DE  
DÉVELOPPEMENT 2015-2017
- 35 ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015
- 64 BILAN DE LA CINQUIÈME ANNÉE DE NOTRE PLAN D'ACTION DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2011-2015
- 69 GOUVERNANCE, EFFECTIF ET APPLICATIONS LÉGISLATIVES ET  
GOUVERNEMENTALES
- 71 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
- 78 CARTE DU TERRITOIRE



## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



### DES PROJETS STRUCTURANTS POUR L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION

En 2015, la Société de développement de la Baie-James, ci-après appelée la « Société », a entrepris plusieurs actions afin de susciter et de soutenir des projets structurants pour l'économie de la région. Parmi ceux-ci, le projet de réfection de la route de la Baie-James est, sans aucun doute, le plus notable.

Cette route, qui fait partie de nos actifs, relie Matagami à Chisasibi et Radisson. Son état de dégradation avancée met, depuis plusieurs années, un frein au développement du plein potentiel économique de la région.

Elle fait partie du réseau de transport stratégique du territoire d'application du Plan Nord et nos différentes interventions ont permis d'inscrire sa réfection au Plan québécois des infrastructures, ce qui, en soi, constituait une avancée significative. Ce projet a également été privilégié par le gouvernement du Québec dans le cadre du Plan Chantiers Canada, ce qui le rend admissible à une contribution du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la réfection de la route.

La Société du Plan Nord nous a par ailleurs transmis une lettre nous annonçant son intention de contribuer, dès l'année 2015, au financement des travaux de réfection de cette route. De surcroît, les différentes études de planification que nous avons entreprises en fin d'année 2014 nous ont également permis d'amorcer les travaux dès l'obtention de cette lettre, le financement temporaire étant assuré par le régime d'emprunts de la Société.

C'est ainsi que près de 10 300 000 \$ ont pu être investis en cours d'année dans ce projet. Nous avons alors dressé un portrait global de l'état des différentes composantes de cette route afin de déterminer le coût de sa remise en état. Nous avons, notamment, amorcé la réfection d'un tronçon jugé prioritaire et procédé au remplacement de 31 ponceaux présentant des déficiences importantes.

En outre, nous devons souligner que nous avons élaboré une politique d'achat de biens et de services afin de maximiser les retombées économiques régionales de nos différentes activités. C'est ainsi que près de 80 % des travaux de réfection de la route ont pu être réalisés par des entrepreneurs de la région.

Par ailleurs, la région de la Baie-James a d'autres infrastructures stratégiques qui pourraient être mises davantage en valeur afin de répondre aux besoins de l'industrie en général et de favoriser le développement économique de la région. La route Villebois-Selbaie-Joutel en est un exemple.



## AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

En juin 2013, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a abandonné l'entretien de cette route, ce qui a laissé aux utilisateurs potentiels la responsabilité de son entretien et de sa réfection. BHP Billiton et Tembec sont actuellement les deux principaux utilisateurs de cette route. Plusieurs sociétés d'exploration minière l'empruntent également pour accéder à leurs propriétés minières.

Afin de trouver une solution quant à l'utilisation de cette route, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, la Société du Plan Nord, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, la Société ainsi que les différents utilisateurs industriels ont tenu différentes rencontres.

Tous les intervenants ont convenu qu'elle est une infrastructure stratégique dont il faut assurer la préservation, tout en maintenant un seuil d'entretien minimal et sécuritaire. Un mécanisme d'utilisation et de partage des coûts d'entretien et de réfection a donc été élaboré; il en a découlé la conclusion d'une convention entre les différents intervenants. Le mandat de gestion de cette route nous a, par ailleurs, été confié et tous les utilisateurs participent au financement de son exploitation en fonction d'une formule de partage qui tient compte de la fréquence et de la période d'utilisation. Des normes d'entretien et de réfection répondant aux besoins des différents utilisateurs payeurs ont aussi été élaborées, ce qui a permis de réduire les coûts d'entretien de cette route.



Nous avons également pu bénéficier de subventions totalisant près de 215 000 \$ afin de procéder à la réfection de deux ponceaux sur cette route.

Par ailleurs, en conformité avec notre mission de développement économique, nous désirons susciter et soutenir davantage la réalisation de projets d'affaires favorisant la diversification de l'économie régionale et y participer dans une plus large mesure. Notre implication dans de tels projets vise à créer de nouvelles entreprises régionales qui pourront exploiter commercialement de nouveaux produits, de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés, pour pouvoir contribuer à la croissance et à la diversification de l'économie régionale.



En ce sens, nous avons soutenu l'entreprise Produits Maraîchers 2009 inc. dans son plan de croissance. Le caractère novateur de cette entreprise de culture de pommes de terre de semence réside dans sa capacité à réaliser une culture maraîchère en milieu nordique, tout en ayant des rendements de production comparables à ceux des exploitations situées plus au sud. À terme, Produits Maraîchers 2009 inc. pourrait même devenir l'un des plus importants producteurs de pommes de terre de semence au Québec.

Notre participation financière à la réalisation de l'étude de pré faisabilité de Métaux BlackRock inc. est un autre exemple de projet qui pourrait se révéler structurant pour l'économie de la région. BlackRock inc. est une entreprise qui vise l'exploitation d'un gisement de fer, de vanadium et de titane dans le secteur de Chibougamau; l'étude consistait à identifier le site le plus favorable pour l'installation d'une fonderie, ce qui apporterait une importante valorisation à la production minérale malgré le contexte minier actuel.

L'innovation renforce le potentiel de croissance de l'économie et de l'emploi. La Société doit adopter une approche proactive afin d'assurer une vigie continue et d'identifier les projets les plus prometteurs. Des alliances stratégiques avec différents intervenants économiques de la région et d'ailleurs sont nécessaires afin de bénéficier d'un effet multiplicateur. C'est en ce sens que nous avons conclu une entente de partenariat avec l'Administration régionale Baie-James pour la mise sur pied du Réseau Capital Baie-James. Ce réseau consiste en un regroupement de partenaires qui conjuguent leurs ressources financières et leur expertise afin de réaliser des projets économiques structurants.

La mise en place de ce réseau vise, d'une part, à doter la région d'une plus grande capacité financière pour soutenir des projets économiques majeurs, et, d'autre part, à partager le risque associé à de tels projets. Finalement, la mise en place de ce réseau devrait créer une synergie entre les divers gestionnaires de fonds d'investissement.

Par notre implication dans ce réseau, nous voulons jouer un rôle de catalyseur de projets d'affaires, tout en favorisant les échanges d'information ainsi que la collaboration entre nos membres. Nous sommes convaincus que d'autres organisations se joindront prochainement à ce réseau.

Le 2 septembre 2015, le gouvernement a procédé à la nomination de six nouveaux administrateurs à notre conseil d'administration. Parmi ceux-ci, trois membres d'origine crie ont été désignés à la suite des recommandations du Gouvernement de la nation crie. Ces nominations découlent d'un engagement pris par le gouvernement dans le cadre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Baie-James. Cette représentativité de la population crie au sein de notre conseil favorise déjà la conclusion de partenariats profitables pour l'économie de la région.

Nous voulons également souligner la contribution de monsieur Michel Garon au succès de la Société. Monsieur Garon a été président du conseil d'administration au cours des 18 dernières années, jusqu'à son décès, survenu le 2 septembre 2015. Sa très grande disponibilité et la manière dont il dirigeait les séances du conseil d'administration démontraient qu'il avait à cœur le succès de l'organisation et le développement de la région.

Nous désirons mentionner le départ de trois autres administrateurs et les remercier de leur implication au sein de la Société, soit messieurs Gérald Lemoyne (17 ans), Mario Gosselin (12 ans) et Robert Kitchen (11 ans).

Nous tenons aussi à remercier l'ensemble du personnel de la Société pour le dynamisme qu'il démontre constamment devant les nombreux défis que nous devons relever. Notre succès est largement tributaire de son engagement et de ses efforts soutenus tout au long de l'année 2015.

C'est avec optimisme que nous entamons la prochaine année, en ayant constamment à l'esprit le développement du plein potentiel économique de la région pour le bénéfice de ses diverses populations.

Gaston Bédard  
Président du conseil d'administration

Raymond Thibault, ing.  
Président-directeur général



# PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

## BREF HISTORIQUE

La *Loi sur le développement de la région de la Baie James* créant la Société de développement de la Baie-James a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 14 juillet 1971. La loi constitutive de la Société a fait l'objet de plusieurs modifications au cours des dernières années. L'une des plus importantes faisait suite à la décision n° 98-131 du Conseil des ministres : la révision du mandat de la Société regroupé, notamment, sous deux volets, soit le développement économique et la gestion des infrastructures de transport. Finalement, sa loi constitutive a été de nouveau modifiée au début de 2014 afin qu'elle respecte les engagements du gouvernement du Québec liés à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James qu'il avait conclue avec les Cris.

## NOTRE MISSION

La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut, notamment, susciter et soutenir la réalisation de projets visant ces fins et y participer. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Pour la réalisation de sa mission, la Société peut aussi exploiter tout moyen de communication terrestre, aérien ou maritime et tout moyen de télécommunication.

La Société est une compagnie à fonds social avec un capital-actions autorisé de 100 000 000 \$, dont 69 825 000 \$ ont été payés. Mandataire du gouvernement, la Société est un organisme autre que budgétaire et ses biens sont du domaine public.

La Société peut exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, ainsi que l'un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à sa mission et dont les frais sont assumés, en tout ou en partie, par le mandant. De surcroît, le Gouvernement de la nation crie et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James peuvent proposer au gouvernement des mandats à être confiés à la Société dans tout domaine connexe à sa mission. Dans de tels cas, les frais peuvent être assumés, en tout ou en partie, par ces deux entités.

## NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire de la Baie-James couvre 42 % de la région du Nord-du-Québec ou 23 % de la superficie de la province de Québec. D'une superficie totale de 350 000 km<sup>2</sup>, ce territoire fait partie du territoire d'application du Plan Nord. Deux groupes de citoyens l'habitent, soit les Cris et les Jamésiens, pour une population totale de 29 926.

## NOS CHAMPS D'INTERVENTION

La Société réalise sa mission dans deux grands secteurs d'activité.

Dans le secteur du développement économique, elle a pour mandat de susciter et de soutenir la réalisation de projets d'affaires visant le développement économique de la région et d'y participer. Pour ce faire, elle a constitué, grâce aux bénéficiaires enregistrés au cours des dernières années, un fonds consacré au développement économique. Toujours en matière de développement économique, la Société est également responsable de l'exploitation du relais routier du km 381, localisé sur la route de la Baie-James reliant Matagami à Radisson.

En ce qui a trait au secteur des activités de services, la Société, propriétaire de la route de la Baie-James, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière, exécute des mandats de gestion d'infrastructures de transport pour deux clients principaux, soit Hydro-Québec (HQ) et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Au fil des années, notre expertise et notre structure régionalisée nous ont permis d'être mandatés pour effectuer la gestion de plus de 2 260 km de routes ainsi que d'un aéroport et de deux aérodromes.

Dans l'exécution de ses mandats, la Société tient compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales liées à ces activités.

## UNE NOUVELLE VISION MOBILISATRICE ET INSPIRANTE

En s'appuyant sur l'expertise acquise au fil des années et en fonction des moyens dont elle dispose, la Société s'est donné une vision pour guider ses choix stratégiques, soit :

ŒUVRER AU DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

### NOS VALEURS

Les valeurs de la Société sont bien ancrées dans ses pratiques de gestion et dans les relations avec ses clients et ses partenaires.

#### — Compétence

La Société entend promouvoir le développement continu de ses expertises et de ses méthodes de travail dans chacun de ses secteurs d'activité. Pour ce faire, les membres de son personnel doivent être compétents et mobilisés afin qu'ils adhèrent à la mission, à la vision, aux valeurs, aux orientations et aux objectifs de la Société.

#### — Ouverture

Dans ses relations d'affaires, la Société encourage le dialogue ainsi qu'une très grande adaptation de son offre de service aux besoins de ses clients et de ses partenaires. Elle favorise aussi une culture « managériale », axée sur l'écoute et la recherche de solutions.

#### — Flexibilité

Au fil des années, la Société a toujours su s'adapter au contexte sociopolitique de la région ainsi qu'à son environnement d'affaires, ce qui lui a permis de relever avec succès les différents défis qu'elle s'était fixés.

#### — Respect

La Société prend ses décisions d'affaires en tenant compte de ses objectifs et de son statut de société d'État, et ce, dans le respect de ses clients, de ses partenaires et des membres de son personnel. La Société est particulièrement à l'écoute des attentes de ses clients, de ses partenaires et des membres de son personnel. Ses relations sont basées sur un rapport de confiance mutuelle.

#### — Intégrité

La Société s'engage à avoir des comportements honnêtes, dans le respect d'une haute éthique professionnelle.

### UNE ORGANISATION BIEN ENRACINÉE DANS SA RÉGION

L'effectif de la Société est réparti dans les villes de Matagami et de Chibougamau ainsi que dans la localité de Radisson, ce qui lui permet de couvrir l'ensemble de la région. Les mandats de gestion d'infrastructures de transport que nous réalisons ainsi que nos activités de développement économique nous donnent aussi l'occasion d'entretenir des relations d'affaires dans toutes les villes, communautés et localités de la région. Nos différents modes de gestion, qui favorisent les retombées économiques régionales, nous permettent également de soutenir le développement local.

Cette présence dans ces différents milieux nous permet de bien saisir les particularités et les caractéristiques qui leur sont propres, ce qui est primordial pour intervenir de façon efficace en matière de développement et de diversification économiques.



# NOS RÉSULTATS FINANCIERS 2013-2015

Pour l'année 2015, notre bénéfice d'exploitation s'élève à 9 621 395 \$. Par ailleurs, nous avons dû procéder à la comptabilisation de moins-values durables sur prêts et placements d'un montant de 968 832 \$, ce qui engendre un bénéfice net de 8 652 563 \$ pour cet exercice.

## RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2013-2015

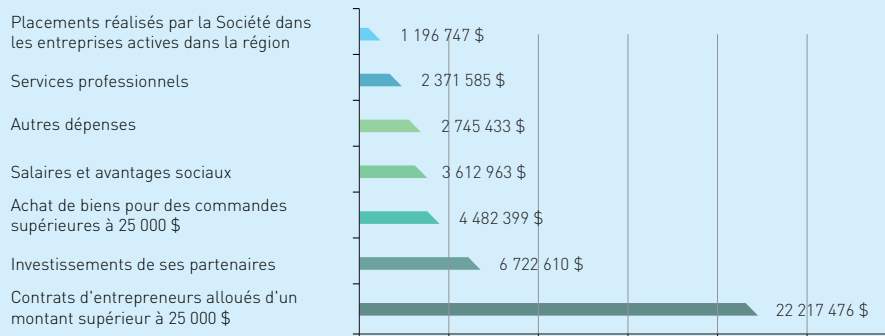
(en dollars)	2015	2014	2013
Revenus	36 399 584	27 183 800	24 332 135
Charges	26 778 189	26 309 431	23 601 455
Bénéfice d'exploitation	9 621 395	874 369	730 680
Moins-value durable sur prêts et placements	(968 832)	(303 105)	(1 546 826)
Bénéfice net (perte nette)	8 652 563	571 264	(816 146)
Actif total	51 276 788	31 960 033	31 401 599
Avoir de l'actionnaire	30 334 591	21 682 028	20 576 690



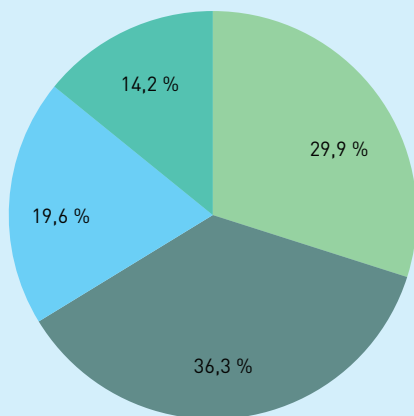
# NOTRE BILAN SOCIO-ÉCONOMIQUE 2015

POUR 2015, LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ONT ENGENDRÉ DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES DE 43 349 213 \$ DANS L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

## Détail des retombées économiques engendrées par les activités de la Société en 2015

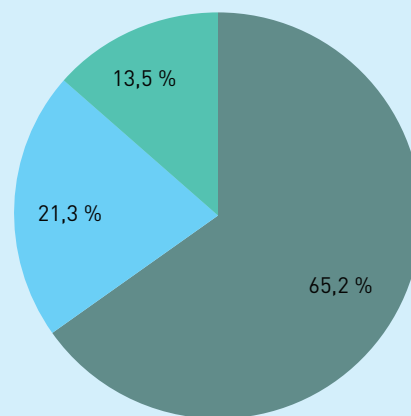


## Répartition des retombées économiques engendrées par les activités de la Société



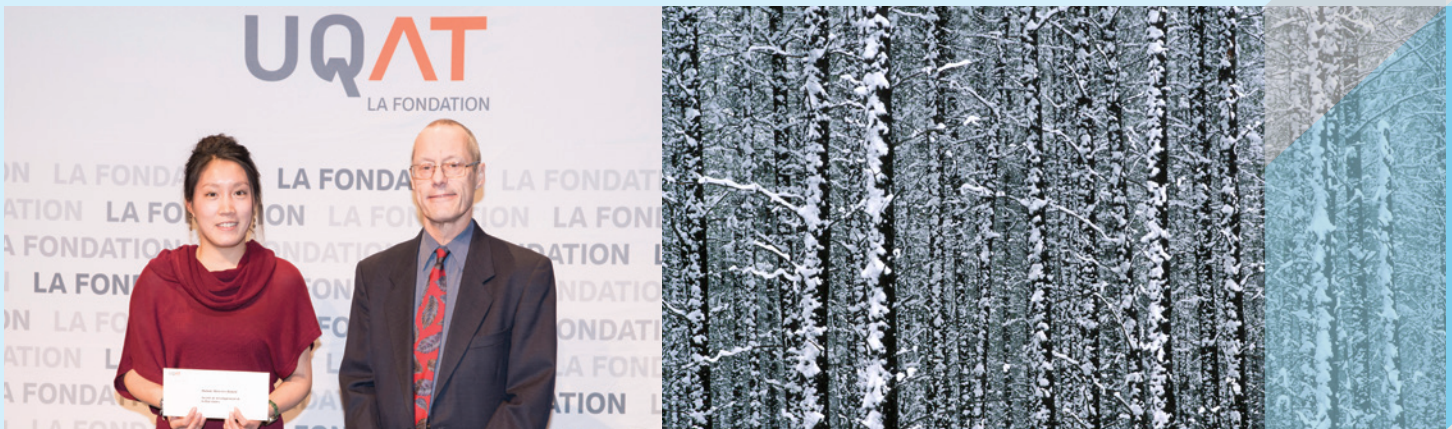
- Villes et localités jamésiennes
- Communautés de la nation crie
- Hors région
- Territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

## Répartition des contrats alloués aux entrepreneurs en 2015



- Entrepreneurs autochtones
- Entrepreneurs jamésiens
- Autres entrepreneurs

DEPUIS 2007, LA SOCIÉTÉ A ATTRIBUÉ DES BOURSES D'ÉTUDES TOTALISANT 45 000 \$ À DES ÉTUDIANTS DE LA RÉGION QUI COMMENÇAIENT LEURS ÉTUDES UNIVERSITAIRES À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.



Marie-Lee Bédard, originaire de Lebel-sur-Quévillon et étudiante au baccalauréat en psychoéducation, est récipiendaire de la bourse pour l'année 2015. La bourse lui a été remise par monsieur Michel Garon, qui a été président du conseil d'administration jusqu'au 2 septembre 2015.

## PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS PRIVÉS

### DES ACTIONS STRUCTURANTES POUR LES VILLES ET LES COMMUNAUTÉS DE LA RÉGION

Nombre de placements effectués depuis l'année 2006	30
Montant total des placements effectués	5,6 M\$
Montant total des investissements générés	23,2 M\$
Juste valeur au 31 décembre 2015	3,2 M\$

## PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS MINIERS

### Des retombées notoires pour la région

Capitaux injectés dans ce portefeuille depuis l'année 2003	4,2 M\$
Nombre de placements effectués dans les sociétés minières	94
Montant total des placements effectués	16,9 M\$
Travaux d'exploration minière générés par ces placements	166,1 M\$
Excédents versés au fonds d'investissement dédié au développement économique	3,2 M\$
Juste valeur du portefeuille au 31 décembre 2015	3,4 M\$

# RÉSULTATS SECTORIELS 2015

## ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Faits saillants en 2015

- Des investissements autorisés de **1 241 221 \$** :
  - **681 775 \$** dans les sociétés d'exploration minière;
  - Ces projets ont généré des investissements de **5 663 975 \$** pour un effet de levier de 8,3;
  - **559 446 \$** dans des sociétés privées, dont **379 446 \$** dans des projets novateurs;
  - Ces investissements ont généré des investissements de **2 230 330 \$** pour un effet de levier de 4,3.
- Mise en place du Réseau Capital Baie-James.
- Entente de collaboration avec Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) :
  - Analyse de 10 projets d'investissements miniers, dont 7 sur le territoire de la Baie-James, pour un montant total d'investissements réalisés de **1 773 250 \$**, dont **803 250 \$** sur le territoire de la Baie-James.
- Relais routier du km 381 :
  - Accroissement de la marge brute de **166 963 \$**.

Les interventions en développement économique permettent d'investir dans des projets d'affaires structurants sur tout le territoire de la Baie-James. Pour ce faire, nous avons constitué un fonds consacré au développement économique et adopté une politique d'investissement qui respecte les modalités et les conditions prescrites par le gouvernement.

Nos mesures d'investissement visent à contribuer à la pérennité de l'exploration minière, au renouvellement des ressources minérales ainsi qu'au financement de différents projets d'affaires, dans le but d'augmenter la prospérité économique du territoire.

Nos investissements sont répartis dans trois portefeuilles de placements :

#### — Portefeuille de placements garantis

L'horizon de détention de ces placements est de moyen à long terme. La préservation du capital est l'objectif de ce portefeuille de placements. Il se compose d'obligations de différentes catégories et de différentes durées. Les revenus engendrés par ce portefeuille ainsi que les capitaux sont destinés aux investissements que la Société réalise en développement économique.

#### — Portefeuille de placements privés – diversification économique

Constitué dans le but d'appuyer des projets d'affaires dans les divers secteurs économiques autres que le secteur minier, ce portefeuille avait des investissements dans 22 entreprises à la fin de 2015. La taille de ces placements varie généralement de 100 000 \$ à 500 000 \$ et leurs horizons de détention sont de 5 à 7 ans. Les liquidités pour conclure ces investissements proviennent du portefeuille de placements garantis.

#### — Portefeuille de placements miniers

À la fin de 2015, ce portefeuille comptait 35 entreprises minières à son actif. La taille maximale visée pour ce portefeuille est de l'ordre de 7 000 000 \$, excluant la juste valeur des bons de souscription et les titres sous restriction de vente. Les liquidités nécessaires à la conclusion des nouveaux investissements dans ce secteur proviennent des liquidités générées par la vente d'actions de ce portefeuille, et ce, afin d'inciter une gestion dynamique des titres qui y sont détenus. Le solde excédentaire à 7 000 000 \$ observé en fin d'année a été transféré au portefeuille de placements garantis. Depuis sa constitution en 2003, ce portefeuille a versé des excédents de 3 200 000 \$ au portefeuille de placements garantis.

## PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS PRIVÉS

La Société a obtenu un jugement favorable à la suite d'un litige qui l'opposait à une débitrice depuis 2010. Ce jugement permet maintenant à la Société d'exercer ses droits de créancier. Elle pourra ainsi procéder à la vente en justice de certains actifs sur lesquels elle détient des garanties. Nonobstant ce jugement favorable, nous devons enregistrer une moins-value durable de 58 411 \$ sur ce placement.

Une mauvaise créance de 39 025 \$ doit aussi être comptabilisée relativement à la fermeture et à la liquidation des actifs d'une débitrice ainsi qu'à la faillite personnelle de son actionnaire.

En cours d'année, la Société a autorisé de nouveaux placements dans quatre entreprises touchant les secteurs forestier, minier et agricole, pour un montant total de 559 446 \$. Les investissements générés sont de 2 230 330 \$ pour un effet de levier de 4,3.

## PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS MINIERS

L'année 2015 a été marquée par des conjonctures difficiles persistantes dans le secteur minier (prix des métaux, financement, performances boursières).

Des liquidités importantes en début d'année ont cependant permis au portefeuille de placements miniers d'effectuer plusieurs investissements stratégiques.

Par contre, plusieurs transactions liées à des fusions ou à des consolidations, telle la fusion de Corporation Oban Mining et de Corporation Eagle Hill, ont affecté significativement à la baisse la performance du portefeuille de placements miniers.

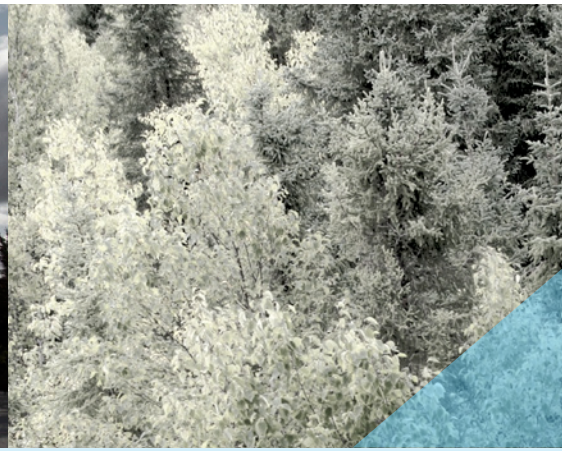
Tout de même, les liquidités de ce portefeuille atteignaient près de 896 000 \$ à la fin de 2015.



De plus, nous avons participé activement au comité de révision du projet, chapeauté par l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), qui vise à créer une norme pour l'industrie de l'exploration minière québécoise menant à l'obtention d'une certification en développement durable. Plusieurs autres partenaires ont été mis à contribution au sein de ce comité : les ministères québécois concernés par le secteur minier, la Chaire en entrepreneuriat minier (CEM) UQAT-UQAM, les fonds institutionnels du secteur minier du Québec, des entreprises membres de l'AEMQ, de même que des organismes de la société civile, dont des représentants des Premières Nations et des représentants de surveillance et de revendications environnementales.

En 2012, nous avons conclu une entente de collaboration avec Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) par laquelle nous pouvons lui proposer de participer à des projets d'investissement dans des sociétés d'exploration minière ainsi que de procéder à l'analyse des projets d'investissement pour ses propres besoins. Depuis le début de cette entente, les investissements réalisés par CRCD ont totalisé un montant de 3 606 300 \$, dont 2 886 300 \$ à la Baie-James, y compris, pour 2015, une somme de 1 173 250 \$, dont 803 250 \$ à la Baie-James.

Pour 2015, nos investissements dans ce secteur totalisent un montant de 681 775 \$, ce qui dépasse la cible visée de 600 000 \$, malgré les mauvaises conjonctures persistantes dans l'industrie minière. Les investissements générés par ceux-ci s'élèvent à 5 663 975 \$, pour un effet de levier de 8,3. L'objectif de générer un effet de levier de 5 dans de tels investissements a donc été atteint.



## RECHERCHE DE PROJETS D'AFFAIRES NOVATEURS

Nous avons soutenu 3 projets novateurs en 2015, pour des investissements totalisant 379 446 \$.

Tout d'abord, nous avons réalisé une deuxième ronde d'investissement dans le plan de croissance d'une entreprise de culture de pommes de terre de semence. Le caractère novateur de cette entreprise réside dans sa capacité à réaliser une culture maraîchère en milieu nordique, tout en ayant des rendements de production comparables à ceux des exploitations situées plus au sud. L'entreprise travaille en étroite collaboration avec deux centres de transfert technologique qui la soutiennent dans ce développement, soit Agrinova et Biopterre.

Nous avons également apporté notre soutien à la réalisation d'une étude de pré faisabilité pour un important projet de production minérale. Le caractère novateur de ce projet réside dans le fait que les promoteurs envisagent d'installer une fonderie, possiblement sur le territoire de la Baie-James, ce qui apporterait une importante valorisation *in situ* à la production minérale.

Finalement, nous nous sommes engagés à soutenir un projet de recherche et de développement d'un nouveau procédé de séparation des éléments de terres rares. À terme, ce procédé permettra de séparer des éléments de terres rares de façon plus efficace et, surtout, plus écologique que le procédé actuellement en usage, lequel requiert d'importantes quantités de solvant dommageable pour l'environnement.

Nos activités de développement économique sont par ailleurs réalisées en complémentarité et en partenariat avec divers organismes œuvrant en développement économique dans notre région. À cet égard, plusieurs ententes de collaboration et de partenariat sont toujours en vigueur, notamment avec Eeyou Economic Group (EEG), Tourisme Eeyou Istchee, Tourisme Baie-James, la Corporation de développement économique de Chapais et Développement Chibougamau.

L'année 2015 nous aura également permis de renforcer nos liens avec nos différents partenaires régionaux. Soulignons les projets suivants :

- Mise en place du Réseau Capital Baie-James :
  - Ce réseau consiste en un regroupement de partenaires qui conjuguent leurs ressources financières et leur expertise afin de réaliser des projets économiques structurants dans la région de la Baie-James.
- Participation au comité ACCORD forêt :
  - Administrateur et officier d'Épinex, entité mise en place par le comité de crêneau ACCORD bois afin de réaliser le plan d'action lié à ce crêneau d'excellence.
- Membre participant au comité Entente de partenariat régional en tourisme, composé de Tourisme Québec, Tourisme Eeyou Istchee, l'Administration régionale crie et la Société.

### Placements et investissements autorisés en 2015

Adventure Gold inc.	200 025 \$
Dios Exploration inc.	100 100 \$
Exploration Midland inc.	150 500 \$
Ressources Beaufield inc.	100 000 \$
Ressources Sirios inc.	107 150 \$
Exploration NQ inc.	24 000 \$
Foresterie Y. Dubé inc.	180 000 \$
Produits Maraîchers 2009 inc.	83 179 \$
Métaux BlackRock inc.	171 267 \$
Innord inc.	125 000 \$
<b>Montant total</b>	<b>1 241 221 \$</b>



## PERFORMANCE DU RELAIS ROUTIER DU KM 381

Le relais routier du km 381 offre des services de restauration, d'hébergement, de distribution de carburant et de dépannage mécanique d'urgence aux usagers de la route de la Baie-James. Il s'agit du seul relais routier localisé sur cette route de 620 km. C'est donc un actif essentiel pour les populations demeurant au nord de ce site (Wemindji, Chisasibi et Radisson) ainsi que pour les transporteurs desservant les diverses installations d'HQ et la mine Éléonore de Goldcorp inc. Il joue également un rôle important dans le développement touristique de cette région.

En 2015, nous avons pu tirer avantage de plusieurs projets industriels dans le secteur pour accroître notre chiffre d'affaires ainsi que notre rentabilité.

Le déplacement de l'intersection du chemin d'accès à la communauté d'Eastmain et les travaux d'installation de la fibre optique le long de la route de la Baie-James ont généré une augmentation de l'achalandage. C'est ainsi que notre marge brute a été de 245 887 \$, en hausse de 166 963 \$. Les liquidités générées par l'exploitation du relais routier du km 381 atteignent 551 740 \$, en hausse de 186 383 \$.

Depuis l'année 2014, l'exploitation de ce site est intégrée aux activités de développement économique. Ainsi, les investissements que nous avons faits pour le rénover sont maintenant considérés comme une unité d'affaires qui doit être performante. Son exploitation doit donc générer des liquidités suffisantes pour assurer son autofinancement ainsi que le renouvellement de ses actifs, et contribuer à l'atteinte de l'autofinancement de nos activités de développement économique. Nous avons aussi comme objectif de procurer un rendement décent sur les capitaux investis par la Société.

Ainsi, le bénéfice d'exploitation de ce site est dorénavant versé au fonds consacré au développement économique. *A contrario*, les pertes d'exploitation qui découleraient de ces activités seraient, le cas échéant, comblées par le fonds consacré au développement économique.

### Développement et investissement - Rétrospective financière

(en dollars)	2015	2014
Revenus	205 388	1 014 626
Charges	762 298	757 555
Bénéfice (perte) d'exploitation	(556 910)	257 071
Moins-value durable sur prêts et placements	(968 832)	(303 105)
<b>Marge brute</b>	<b>(1 525 742)</b>	(46 034)

### Relais routier du km 381 - Rétrospective financière

(en dollars)	2015	2014
Revenus	4 917 468	4 652 618
Charges	4 671 581	4 573 694
<b>Marge brute</b>	<b>245 887</b>	78 924

### Activités de développement économique - Résultats consolidés

(en dollars)	2015	2014
Revenus	5 122 856	5 667 244
Charges	5 433 879	5 331 249
Bénéfice (perte) d'exploitation	(311 023)	335 995
Moins-value durable sur prêts et placements	(968 832)	(303 105)
<b>Marge brute</b>	<b>(1 279 855)</b>	32 890

## ACTIVITÉS DE SERVICES

### Faits saillants en 2015

- Poursuite des études de planification nécessaires pour la réfection de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi.
- Ce projet de réfection a été retenu dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.
- Le gouvernement du Québec l'a également privilégié dans le cadre du Plan Chantiers Canada.
- Obtention d'une lettre de la Société du Plan Nord (SPN), ce qui nous a permis d'amorcer les travaux de réfection dès 2015 jusqu'à ce que nous atteignons une dépense de **20 000 000 \$**.
- Ces travaux sont actuellement financés par le régime d'emprunts de la Société.
- Les travaux de réfection réalisés sur la route de la Baie-James et sur le chemin de Chisasibi en 2015 ont totalisé un montant de **10 296 313 \$**.
- En 2015, HQ a réduit sa contribution financière pour l'entretien régulier de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi de **4 800 000 \$ à 2 700 000 \$**.
- La SPN s'est engagée à contribuer au financement de l'entretien régulier de ces routes pour un montant maximum de **2 800 000 \$** pour l'année **2015**.
- Participation au projet pilote sur la gestion de la route multiusage Villebois-Selbaie-Joutel et conclusion d'une entente de partage des coûts entre les différents utilisateurs.
- Prise en charge de la gestion de cette route pour le compte des différents utilisateurs.



Pour le compte d'HQ, nous assumons maintenant la gestion, l'entretien et l'exploitation de 1 725 km de routes, d'un aéroport et de deux aérodromes. L'entente avec HQ se renouvelle le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année et elle consiste à assumer la gestion et l'exploitation des infrastructures visées et à en assurer l'entretien conformément aux modalités définies par un comité de gérance.

C'est ainsi que la qualité, la fréquence et le niveau d'entretien de ces infrastructures ainsi que les politiques relatives à leur gestion et à leur exploitation sont déterminés par ce comité, qui a également le mandat d'approuver le budget annuel requis pour réaliser ces activités. En vertu de cette convention, HQ s'engage à rembourser les frais inhérents à cette responsabilité, sous réserve que ceux-ci s'inscrivent dans les limites budgétaires qu'elle fixe annuellement.

Pour le compte du MTMDET, nous effectuons la gestion, l'entretien et l'exploitation de 375 km de routes. Les ententes conclues avec ce ministère viennent à échéance le 30 avril 2016 et les discussions visant la conclusion d'une nouvelle entente ont commencé en cours d'année.

En vertu d'une convention intervenue entre les différents utilisateurs, la SPN ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), nous sommes responsables de la gestion, de l'entretien et de la réfection de la route multiusage Villebois-Selbaie-Joutel. Les coûts inhérents à ces travaux nous sont remboursés par les différents utilisateurs signataires de l'entente, selon une formule établie entre eux. Ce projet pilote est une première au Québec et il vise à établir un modèle du partage des coûts pour les routes à utilisateurs multiples.

Par ailleurs, nous cherchons constamment à maximiser les retombées économiques régionales liées à de telles activités. À titre d'exemple, pour l'année 2015, les services d'entrepreneurs ont totalisé des déboursés de 22 217 477 \$. Une proportion de 86,5 % de ces contrats était reliée à des entrepreneurs de la région, pour un montant de 19 216 228 \$.



## LA ROUTE DE LA BAIE-JAMES ET LE CHEMIN DE CHISASIBI

Depuis plus de 20 ans, la Société ne cesse d'œuvrer afin que ces routes puissent bénéficier d'un financement adéquat pour leur entretien et leur réfection. Ce problème a cependant pris plus d'ampleur au cours des deux dernières années. D'une part, le budget alloué en 2014 (4 800 000 \$) ne permettait pas de procéder à l'achat des matériaux de déglacage nécessaires pour l'entretien d'hiver pour la saison 2014-2015, et, d'autre part, celui alloué pour l'année 2015 (2 700 000 \$) était même insuffisant pour renouveler les contrats d'entretien d'hiver pour la saison 2015-2016.

Ce manque de financement chronique mettait non seulement la pérennité de ces routes en péril, mais il mettait aussi à risque la sécurité des usagers.

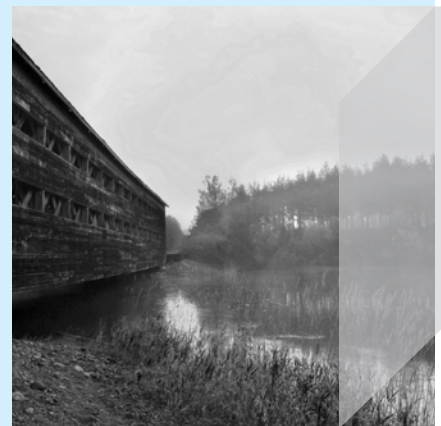
Pour cette raison, le gouvernement a décidé de mettre en place, au début de 2015, un comité interministériel dans le but de trouver des solutions novatrices et pérennes afin d'assurer l'entretien et la préservation de ces routes.

À l'origine, ce comité était constitué de représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), de la SPN, du ministère des Finances, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ainsi que de la Société. Les différents enjeux liés au manque de financement pour assurer un seuil d'entretien minimal sur ces routes ont pu être analysés ainsi que certains scénarios de financement entre les différents utilisateurs. Les travaux de ce comité se poursuivront en 2016.

C'est grâce à la contribution financière de la SPN que nous avons pu assurer un seuil d'entretien minimal sur ces routes en 2015. Les subventions qu'elle nous a allouées à cette fin totalisaient un montant maximal de 4 000 000 \$ pour les années 2014 et 2015.

Par ailleurs, une autre subvention, d'un montant maximal de 2 500 000 \$, nous a permis d'entreprendre, à la fin de 2014, les études de planification nécessaires pour commencer les travaux de réfection de ces routes dès 2015.

Ces différentes études ont permis d'évaluer que le coût de remise en état de ces routes à la fin de 2015 s'élevait à 306 000 000 \$.





**Cette évaluation a été faite en fonction des seuils d'intervention suivants :**

- On a déterminé les seuils d'intervention pour la réfection de la chaussée en classant la route de la Baie-James comme étant une route nationale et le chemin de Chisasibi comme étant une route régionale;
- Tous les ponceaux présentant des déficiences majeures sont remplacés, ce qui représente un nombre de 181 ponceaux sur la route de la Baie-James et de 28 ponceaux sur le chemin de Chisasibi;
- La remise en état de tous les ponts (12) de la route de la Baie-James est effectuée;
- Le débroussaillage des abords de ces routes est effectué;
- La reconstruction, l'ajout ou la mise aux normes des glissières de sécurité sont réalisés en fonction des critères du MTMDET;
- La réfection de la signalisation routière et le marquage de la chaussée sont réalisés.

**Travaux de réfection réalisés en 2015**

Le 11 juin 2015, une lettre de la SPN nous a permis d'entreprendre certains travaux de réfection. À cet effet, un montant maximal de 20 000 000 \$ pouvait ainsi être dépensé dès 2015. En outre, la Société a financé ces travaux jusqu'au remboursement de ces dépenses par la SPN.

**Projet de réfection de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi**

**Sommaire des dépenses effectuées en 2015**

Coûts des études préparatoires	906 453 \$
Déboisement des abords des routes	657 702 \$
Remplacement de 31 ponceaux	3 517 847 \$
Réfection de la chaussée	5 105 617 \$
Travaux divers	102 279 \$
Frais de financement	6 415 \$
<b>Dépenses totales</b>	<b>10 296 313 \$</b>

## L'AÉROPORT DE LA GRANDE-RIVIÈRE

Cet aéroport est localisé à l'extrémité nord de la route de la Baie-James; il est ainsi l'aéroport le plus nordique accessible par la route au Québec, ce qui en fait déjà un point de raccordement important pour le trafic de marchandises à destination du Nord québécois. Par ailleurs, sa position de terminal routier pourrait être mise davantage en valeur s'il était également utilisé comme porte d'entrée pour le trafic de marchandises à destination du Nord canadien.

Le développement du plein potentiel cargo de cet aéroport pourrait alors favoriser le développement de cette région et de ses diverses populations.

C'est en ayant cet objectif en arrière-plan que nous avons élaboré un nouveau mode d'exploitation pour cet aéroport. Son implantation a été retardée afin que les différents impacts liés à ce projet puissent être mieux évalués.

Parmi ceux-ci, mentionnons l'établissement d'une tarification des services aéroportuaires comparable à celle d'autres aéroports et l'atteinte de revenus d'exploitation suffisants pour que le développement et la pérennité de cette infrastructure soient assurés.

À cet effet, l'aéroport de La Grande-Rivière est admissible à l'obtention d'une aide financière de Transports Canada, en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires. Jusqu'à présent, cet aéroport a pu bénéficier d'une contribution totale de 3 430 448 \$ pour la réalisation de travaux de réfection ainsi que pour l'achat de machinerie.

En février 2011, Transports Canada nous avait confirmé son intention de consentir une aide financière de 690 510 \$ dans le but qu'une clôture de périmètre soit installée à cet aéroport. Ce projet est encore en suspens jusqu'à la conclusion d'une entente-cadre avec le gouvernement. Dès la conclusion de cette entente-cadre, nous pourrions réaliser ce projet et déposer par la suite de nouvelles demandes d'aide financière.



### Aéroport de La Grande-Rivière

	2015	2014	2013
Mouvements d'aéronefs	7 861	7 878	7 884
Nombre de passagers	62 858	65 598	59 711

Les revenus générés par les activités de services ont augmenté de 9 818 571 \$ au cours de l'année 2015. Cette hausse s'explique principalement par l'obtention d'une subvention de la SPN correspondant aux dépenses réalisées dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi.

La marge brute générée par ce secteur s'élève donc à 10 989 205 \$, en hausse de 9 371 120 \$.

### Activités de services - Rétrospective financière

(en dollars)	2015	2014
Revenus	30 928 972	21 110 401
Charges	19 939 767	19 492 316
<b>Marge brute</b>	<b>10 989 205</b>	1 618 085

## TABLEAU SYNOPSIS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2015-2017

Enjeux	Orientations	Axes	Objectifs
LA NOUVELLE GOUVERNANCE	Susciter et soutenir des projets structurants pour l'économie de la région	Collaboration régionale, gouvernementale et institutionnelle	Renforcer la collaboration avec le Gouvernement de la nation crie, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et l'Administration régionale Baie- James (ARBJ)
			Renforcer la collaboration avec les ministères, organismes et institutions à vocation économique
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION	Soutenir et diversifier l'économie de la région	Soutien aux entreprises	Favoriser le maintien, la croissance et la création d'entreprises actives dans la région
		Diversification économique	Rechercher et soutenir des projets d'affaires novateurs
		Retombées économiques régionales	Stimuler la création de richesses dans la région

## MISSION

Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. La Société peut, notamment, susciter et soutenir la réalisation de projets visant ces fins et y participer.

## VISION

Œuvrer au développement du plein potentiel économique de la région.

Cibles	Résultats atteints en 2015
Au moins trois (3) projets structurants auront été soutenus d'ici la fin 2017.	Trois (3) projets conjoints ont été soutenus en collaboration avec l'ARBJ.
Au moins six (6) autres projets structurants auront été soutenus d'ici la fin 2017.	Un (1) projet impliquant le MFFP et la SPN : projet pilote sur la gestion de la route multiusage Villebois-Selbaie-Joutel
Les investissements dans les sociétés d'exploration minière seront d'au moins 2 000 000 \$ d'ici la fin 2017.	Six (6) investissements ont été complétés pour un montant total de 681 775 \$.
Ces investissements généreront un effet de levier d'au moins 5.	Effet de levier de 8,3
Le rendement annuel moyen de ce portefeuille de placements sera de 3 %.	Le rendement annuel moyen est de -4,28 %.
Les investissements dans les entreprises actives des autres secteurs de l'économie seront d'au moins 2 000 000 \$ d'ici la fin 2017.	Quatre (4) placements ont été autorisés, pour un montant total de 559 446 \$.
Ces investissements généreront un effet de levier d'au moins 5.	Effet de levier de 4,3
Le rendement annuel moyen de ce portefeuille de placements sera de 8 %.	Le rendement annuel moyen est de 5,47 %.
Au moins trois (3) projets d'affaires novateurs seront réalisés d'ici la fin 2017.	Trois (3) projets novateurs ont été soutenus.
La valeur de la contribution de la Société, en argent et en services, dans le soutien de tels projets atteindra 1 000 000 \$ d'ici la fin 2017.	Nos mises de fonds ont atteint 379 446 \$ dans ces projets.
Ces investissements généreront un effet de levier d'au moins 3.	Effet de levier de 6,8
Améliorer la valeur des contrats alloués aux entreprises régionales (situation de départ de 82 % de 2011 à 2013)	La valeur des contrats alloués aux entreprises de la région a atteint 22 259 857 \$, ce qui correspond à 76,6 % des contrats alloués.
Améliorer la proportion des salaires versés à des employés résidant sur le territoire (situation de départ de 72 % en 2013)	Cette proportion a atteint 67,2 %.

Enjeux	Orientations	Axes	Objectifs
<b>DES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION</b>	Contribuer au développement, à l'entretien et à l'exploitation d'infrastructures stratégiques pour la région	Entretien, exploitation et préservation d'infrastructures stratégiques sous mandat de la Société	Poursuivre les démarches afin que la route de la Baie-James obtienne un financement adéquat pour son entretien et sa réfection
		Mettre en place des pratiques tarifaires conformes aux meilleures pratiques de l'industrie à l'aéroport de La Grande-Rivière	
		Assurer la rentabilité de l'exploitation du relais routier du km 381	
		Développement et exploitation d'infrastructures stratégiques	Développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière
Contribuer à l'exploitation d'autres infrastructures stratégiques			
<b>UNE ORGANISATION PERFORMANTE</b>	Être une organisation performante	Gestion de ses actifs	Mettre en œuvre un programme optimal d'entretien et de mise aux normes de ses bâtiments et de ses équipements
		Ressources humaines	Mettre en place une stratégie et des processus de gestion des ressources humaines stimulants et adaptés au contexte de la région
		Processus d'affaires	Générer des bénéfices d'exploitation
		Élaborer et mettre en place des systèmes d'amélioration continue des processus	
		Améliorer les informations de gestion financière	



	<b>Cibles</b>	<b>Résultats atteints en 2015</b>
	Bénéficiaire d'un budget annuel récurrent de 8 200 000 \$ (situation de départ en 2015 : 2 700 000 \$)	Le budget a atteint 5 500 000 \$
	Bénéficiaire d'un budget de 100 000 000 \$ sur 5 ans pour la réfection de la route de la Baie-James	Les travaux réalisés ont totalisé 10 300 000 \$
	La nouvelle grille tarifaire sera mise en vigueur d'ici le 31 décembre 2015	Projet reporté en 2016
	Une marge brute de 300 000 \$ sera atteinte d'ici la fin 2017	La marge brute est de 245 887 \$
	Observer une croissance de 10 % d'ici 2017	7 861 mouvements, soit une baisse de 0,2 %
	— Mouvements d'aéronefs (7 878 en 2014)	
	— Passagers (65 598 en 2014)	62 858 passagers pour une baisse de 4,2 %
	— Fret (7,5 millions de kg en 2014)	8,14 millions de kg pour une augmentation de 8,5 %
	Le pourcentage d'autofinancement atteindra 70 % d'ici la fin 2017.	Ce pourcentage est de 37,9 %
	Au moins trois (3) nouveaux mandats seront confiés à la Société d'ici la fin 2017.	Un (1) mandat de plus en 2015
	Le programme est complété à 100 % d'ici le 30 septembre 2015.	Le programme est complété à 40 %
	20 % d'avancement dans la mise en œuvre du programme au 31 décembre 2016	-
	40 % d'avancement dans la mise en œuvre du programme au 31 décembre 2017	-
	Le programme de mobilisation de la main-d'œuvre sera complété à 100 % d'ici le 30 septembre 2015.	Le programme est élaboré à 75 %
	Tous les membres du personnel régulier auront participé au programme d'ici la fin 2017.	-
	Générer un bénéfice d'exploitation cumulé de 1 262 500 \$ de 2015 à 2017	Le bénéfice d'exploitation est de 8 652 563 \$
	Les systèmes implantés seront audités au plus tard le 31 mars de chaque année.	Cible non atteinte
	Implantation des tableaux de bord financiers dans toutes les directions d'ici la fin 2015	Cible non atteinte

# BILAN DES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2015-2017



## 1. LA NOUVELLE GOUVERNANCE

La région vit actuellement une profonde transformation en matière de gouvernance; il en découlera assurément une plus forte collaboration entre les différents ordres de gouvernement, tant cris que jamésiens, pour ce qui est du développement économique de la région. L'expertise de la Société est maintenant bien reconnue et elle jouit également d'une notoriété bien établie. Son rôle en matière de développement économique régional pourra ainsi s'accroître au cours des prochaines années.

### ENJEU 1

La Société doit s'associer à l'ensemble des forces régionales dans le but d'agir en concertation dans certains dossiers qui pourront avoir un véritable impact sur l'économie régionale. À cet égard, elle pourra élargir son champ d'action, compte tenu de sa mission, de son territoire d'intervention, de ses compétences et de ses moyens d'intervention.

### Orientation 1

#### Susciter et soutenir des projets structurants pour l'économie de la région

Cette orientation découle de l'importance de relever les grands défis liés à l'économie régionale ainsi qu'à la vitalité des différentes villes, communautés et localités de la région. Elle passe aussi par la création de partenariats régionaux ainsi que par une plus forte collaboration avec les ministères et organismes à vocation économique.

## AXE 1 Collaboration régionale, gouvernementale et institutionnelle

### OBJECTIF 1

Renforcer la collaboration avec le Gouvernement de la nation crie, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et l'Administration régionale Baie-James (ARBJ)

**Indicateur :** Nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus

**Définition :** Cet indicateur fait référence au nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus par la Société à la suite des demandes de ces différentes entités. Il réfère aussi à des projets ou à des partenariats établis par la Société auxquels au moins l'une de ces entités participe.

#### Situation de départ en 2014

- Un (1) (Comité régional sur l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James).

#### Cible à atteindre

- Au moins trois (3) autres projets structurants auront été soutenus d'ici la fin 2017.

#### Résultats obtenus en 2015

- Deux projets ont été soutenus en collaboration avec l'ARBJ, soit celui de Métaux BlackRock inc., pour la réalisation d'une étude visant à sélectionner l'emplacement d'une fonderie, et celui d'Innord inc., pour le développement d'un nouveau procédé de séparation de terres rares.
- Conclusion d'une entente de partenariat avec l'ARBJ pour la mise sur pied du Réseau Capital Baie-James.



## OBJECTIF 2

Renforcer la collaboration avec les ministères, organismes et institutions à vocation économique

**Indicateur :** Nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus

**Définition :** Cet indicateur fait référence au nombre de projets ou de partenariats structurants soutenus par la Société auxquels participent ces organismes.

### Situation de départ en 2014

- Un (1) [Centre de transit multimodal dans le secteur de Chibougamau].

### Cible à atteindre

- Au moins six (6) autres projets structurants auront été soutenus d'ici la fin 2017.

### Résultats obtenus en 2015

- À la demande de la SPN et du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP), nous avons participé au projet pilote sur la gestion de la route multiusage Villebois-Selbaie-Joutel. Nous avons contribué au développement d'un modèle de partage de coûts entre les différents utilisateurs industriels de cette route, élaboré des normes d'entretien et de réfection adaptées à une telle route et pris en charge la gestion de l'entretien et de l'exploitation de cette route.

## 2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

L'offre de financement de la Société contribue au maintien et à la création d'entreprises essentielles à l'économie régionale. Elle soutient aussi l'entrée en affaires de nouveaux promoteurs de même que l'exploration minière. La recherche de nouveaux créneaux de développement constitue un enjeu majeur à la diversification économique. Les pratiques d'affaires de la Société permettent aussi de fournir des occasions de développement supplémentaires pour les entreprises de la région dans le cadre des différents mandats qu'elle réalise.

### ENJEU 2

L'offre de service de la Société en matière de financement doit être maintenue afin que celle-ci puisse contribuer au maintien et à la création d'entreprises. Nous devons aussi adopter une approche proactive afin de contribuer à la réalisation des projets les plus prometteurs. Il faut alors pouvoir investir dès le stade de prédémarrage, de concert avec d'autres partenaires. Les projets qui découleront d'une telle approche seront de véritables catalyseurs du développement régional. Les pratiques d'affaires de la Société en matière d'octroi de contrats contribuent également au maintien d'entreprises dans la région.

### Orientation 2

#### Soutenir et diversifier l'économie de la région

Cette orientation est directement liée à la mission de la Société; elle découle de la nécessité de soutenir les projets entrepreneuriaux, de renforcer et de diversifier l'économie, et d'améliorer la qualité de vie des diverses populations de la région.

## AXE 2 Soutien aux entreprises

### OBJECTIF 3

Favoriser le maintien, la croissance et la création d'entreprises actives dans la région

**Indicateur :** Investissements réalisés par la Société et ses partenaires dans les sociétés d'exploration minière

**Définition :** Cet indicateur réfère au montant total des investissements réalisés par la Société dans des sociétés d'exploration minière actives dans la région, à l'effet de levier de ces investissements ainsi qu'au rendement annuel du portefeuille de placements miniers (augmentation annuelle de la juste valeur de ce portefeuille).

#### Situation de départ en 2014

- Les investissements réalisés dans les sociétés d'exploration minière ont totalisé un montant de 3 197 270 \$ de 2011 à 2013.
- L'effet de levier généré par ces investissements a été de 15,8.
- Le rendement annuel moyen du portefeuille de placements miniers a été de -20,5 % de 2011 à 2013.

#### Cibles à atteindre

- Ces investissements seront d'au moins 2 000 000 \$ d'ici la fin 2017.
- Ces investissements généreront un effet de levier d'au moins 5.
- Le rendement annuel moyen (augmentation de la juste valeur) de ce portefeuille de placements sera de 3 %.

#### Résultats obtenus en 2015

- Des investissements de 681 775 \$ ont été réalisés en 2015, générant un effet de levier de 8,3.
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, le rendement annuel moyen pour ce portefeuille a été de -4,28 %.

**Indicateur :** Investissements réalisés par la Société et ses partenaires dans les entreprises actives des autres secteurs de l'économie

**Définition :** Cet indicateur réfère au montant total des investissements et des placements réalisés par la Société dans les entreprises actives des autres secteurs de l'économie, à l'effet de levier de ces investissements ainsi qu'au rendement du portefeuille de placements privés.

#### Situation de départ en 2014

- Les investissements réalisés dans de telles entreprises ont totalisé un montant de 1 854 945 \$ de 2011 à 2013.
- L'effet de levier généré par ces investissements a été de 4,1.
- Le rendement annuel moyen du portefeuille de placements privés a été de 7,6 % de 2011 à 2013.

#### Cibles à atteindre

- Ces investissements seront d'au moins 2 000 000 \$ d'ici la fin 2017.
- Ces investissements généreront un effet de levier d'au moins 5.
- Le rendement annuel moyen de ce portefeuille de placements sera de 8 %.

#### Résultats obtenus en 2015

- Des investissements de 559 446 \$ ont été autorisés en 2015, générant un effet de levier de 4,3.
- Le rendement annuel moyen a été de 5,47 %.

## AXE 3 Diversification économique

### OBJECTIF 4

Rechercher et soutenir des projets d'affaires novateurs

**Indicateurs :** Nombre de projets d'affaires novateurs réalisés et valeur de la contribution de la Société et de ses partenaires.

**Définition :** Ces indicateurs correspondent au nombre de projets d'affaires novateurs qui seront mis en œuvre à la suite de l'implication de la Société et de ses partenaires ainsi qu'à la valeur de la contribution de la Société et de ses partenaires dans le soutien de tels projets. Un projet novateur est caractérisé par l'apport d'une technologie, d'un procédé ou d'un produit démontrant des perspectives intéressantes en matière de potentiel de croissance et de diversification économique.

#### Situation de départ en 2014

- Un (1) (Produits Maraîchers 2009)

#### Cibles à atteindre

- Au moins trois (3) projets d'affaires novateurs seront réalisés d'ici la fin 2017.
- La valeur de la contribution de la Société, en argent, dans le soutien de tels projets atteindra 1 000 000 \$ d'ici la fin 2017.
- Ces investissements généreront un effet de levier d'au moins 3.

#### Situation de départ en 2014

- De 2011 à 2013, la valeur des contrats alloués aux entreprises régionales a atteint 55 408 001 \$, ce qui représente une proportion de 82 % de la valeur totale des contrats alloués par la Société dans cette catégorie.
- Pour 2013, une proportion de 72 % de tous les salaires payés par la Société a été versée à des employés résidant sur le territoire.

#### Cibles à atteindre

- Améliorer ces résultats
- Améliorer ces résultats

#### Résultats obtenus en 2015

- Trois (3) projets novateurs ont été soutenus, soit celui de Produits Maraîchers 2009 inc., une entreprise de culture de pommes de terre de semence en milieu nordique, celui de Métaux BlackRock inc., pour la réalisation d'une étude de préféabilité afin d'analyser différents sites de localisation d'une fonderie, et celui d'Innord inc., pour le développement d'un nouveau procédé de séparation de terres rares.
- La contribution de la Société dans ces projets a été de 379 446 \$ et l'effet de levier a été de 6,8.

#### AXE 4 Retombées économiques régionales

#### OBJECTIF 5

##### Stimuler la création de richesses dans la région

**Indicateurs :** Retombées économiques directes des contrats d'achat de biens et de services alloués par la Société et nombre d'emplois occupés par les membres du personnel de la Société résidant sur le territoire.

**Définition :** Ces indicateurs correspondent au montant total ainsi qu'à la proportion des contrats d'achat de biens et de services supérieurs à 25 000 \$ confiés par la Société à des entreprises régionales, de même qu'à la proportion des salaires versés aux employés de la Société résidant sur le territoire.

#### Résultats obtenus en 2015

Retombées directes liées aux contrats et aux emplois	Dépenses totales	Dépenses en région	Proportion
Achat de biens et services pour des commandes >25 000 \$	29 071 459 \$	22 259 857 \$	76,6 %
Salaires	3 211 151 \$	2 156 427 \$	67,2 %

### ENJEU 3

L'ouverture et l'accessibilité au territoire constituent des éléments déterminants dans le succès du Plan Nord, de même que dans la prospérité économique des villes, communautés et localités de la région. En plus de développer de nouvelles infrastructures stratégiques pour la région, on doit investir afin de préserver les infrastructures de transport existantes. Il importe que la route de la Baie-James puisse bénéficier d'un financement adéquat afin qu'un seuil d'entretien minimal y soit offert et que les travaux de réfection requis soient effectués. La pérennité de l'aéroport de La Grande-Rivière doit aussi être assurée, ce qui passe, notamment, par le développement de son plein potentiel. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Nord, le développement, le maintien et la préservation d'autres infrastructures stratégiques pourraient se révéler nécessaires. La Société, de par sa mission de développement économique et ses pouvoirs d'intervention, pourrait contribuer au développement et à l'exploitation de telles infrastructures.

### Orientation 3

#### **Contribuer au développement, à l'entretien et à l'exploitation d'infrastructures stratégiques pour la région**

Le développement du plein potentiel économique de la région nécessite la préservation de ses infrastructures stratégiques ainsi que le développement d'autres infrastructures essentielles. La Société est déjà mandataire d'HQ et du MTMDET pour la gestion, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de transport. Elle pourrait alors jouer un rôle plus actif dans le développement, le maintien et la préservation d'autres infrastructures stratégiques, et ce, en étroite collaboration avec le Secrétariat au Plan Nord et les diverses parties prenantes régionales.

### AXE 5 Entretien, exploitation et préservation d'infrastructures stratégiques sous mandat de la Société

#### OBJECTIF 6

Poursuivre les démarches afin que la route de la Baie-James obtienne un financement adéquat pour son entretien et sa réfection

**Indicateur :** Le budget alloué pour l'entretien régulier

**Définition :** Cet indicateur fait référence à l'enveloppe budgétaire allouée par HQ et par d'autres organismes pour l'entretien régulier de la route de la Baie-James.

#### Situation de départ en 2014

- Le budget consenti pour l'année 2014 est de 4 800 000 \$ et sera diminué à 2 700 000 \$ dès 2015.

#### Cible à atteindre

- Bénéficier d'un budget annuel récurrent de 8 200 000 \$.

#### Résultats obtenus en 2015

- Le budget total s'élevait à 5 500 000 \$ en 2015, dont 2 700 000 \$ provenant d'HQ et 2 800 000 \$ provenant de la SPN.

**Indicateur :** Le budget alloué pour la réfection de la route de la Baie-James.

**Définition :** Cet indicateur correspond à l'enveloppe budgétaire allouée par le Fonds du développement nordique, HQ et d'autres organismes pour la réfection de la route de la Baie-James.

#### Situation de départ en 2014

- 2 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de planification en vue d'amorcer les travaux de réfection dès 2015.

#### Cible à atteindre

- 100 000 000 \$ sur 5 ans pour la réfection de la route de la Baie-James.

## Résultats obtenus en 2015

- Le projet de réfection de la route de la Baie-James a été inscrit au Plan québécois des infrastructures pour un montant de 85 000 000 \$.
- Un plan de gestion du projet doit être produit par la Société et soumis au gouvernement afin que celui-ci confirme le budget alloué pour ce projet.
- La SPN a cependant transmis une lettre de confort à la Société afin qu'elle puisse commencer la réfection dès 2015, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 20 000 000 \$.
- Ces travaux doivent être financés par le régime d'emprunts en vigueur à la Société.
- Ces travaux ont totalisé des déboursés de 10 300 000 \$ en 2015.
- Les travaux à réaliser en parachèvement en 2016 se chiffrent à 5 600 000 \$.

## OBJECTIF 7

Mettre en place des pratiques tarifaires conformes aux meilleures pratiques de l'industrie à l'aéroport de La Grande-Rivière

**Indicateur :** Date de mise en place.

**Définition :** Cet indicateur réfère à la date de mise en place de la nouvelle tarification des différents services aéroportuaires à l'aéroport.

### Situation de départ en 2014

- Aucune puisque c'est un nouvel objectif.

### Cible à atteindre

- La nouvelle grille tarifaire sera en vigueur d'ici le 31 décembre 2015.

## Résultats obtenus en 2015

- Il a plutôt été décidé d'adopter un nouveau mode d'exploitation pour cet aéroport, dans le cadre duquel la mise en place d'une nouvelle structure tarifaire sera prévue.
- En fin d'année 2015, ce nouveau mode d'exploitation a été élaboré et soumis au conseil d'administration de la Société.
- Une nouvelle proposition devra être soumise en 2016.

## OBJECTIF 8

Assurer la rentabilité de l'exploitation du relais routier du km 381

**Indicateur :** Marge brute

**Définition :** Cet indicateur fait référence à la marge brute générée par l'exploitation du relais routier.

### Situation de départ en 2014

- Une marge brute de 208 419 \$ a été projetée pour l'année 2014.

### Cible à atteindre

- Une marge brute de 300 000 \$ sera atteinte d'ici la fin 2017.

## Résultats obtenus en 2015

- Une marge brute de 245 887 \$ a été générée en 2015.

## AXE 6 Développement et exploitation d'infrastructures stratégiques

## OBJECTIF 9

Développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière

**Indicateurs :** Nombre de mouvements d'aéronefs, nombre de passagers et quantité de kg de fret.

**Définition :** Ces indicateurs correspondent aux activités enregistrées à l'aéroport.

### Situation de départ en 2014

Pour l'année 2013 :

- 7 884 mouvements d'aéronefs
- 59 711 passagers
- 7 500 000 kg de fret

### Cible à atteindre

- Observer une croissance de 10 % d'ici 2017.

## Résultats obtenus en 2015

Kg de fret à l'aéroport (en millions)	8,14	En hausse
Mouvements d'aéronefs	7 861	En légère baisse
Nombre de passagers annuellement	62 858	En légère baisse

**Indicateur :** Pourcentage d'autofinancement de l'exploitation

**Définition :** Cet indicateur correspond à la proportion des revenus de l'aéroport par rapport au montant total des dépenses d'exploitation.

### Situation de départ en 2014

- Un pourcentage d'autofinancement de 31,5 % a été atteint à la fin 2013.

### Cible à atteindre

- Le pourcentage d'autofinancement atteindra 70 % d'ici la fin 2017.

## Résultats obtenus en 2015

- Le pourcentage d'autofinancement est maintenant de 37,9 %.

## OBJECTIF 10

Contribuer à l'exploitation d'autres infrastructures stratégiques

**Indicateur :** Nouveaux mandats

**Définition :** Cet indicateur fait référence au nombre de nouveaux mandats d'entretien et d'exploitation d'infrastructures stratégiques qui seront confiés à la Société.

### Situation de départ en 2014

- Aucune puisque la cible porte sur un horizon de trois (3) ans.

### Cible à atteindre

- Au moins 3 nouveaux mandats d'ici la fin 2017.

## Résultats obtenus en 2015

- Un nouveau mandat a été obtenu en 2015, soit la gestion de la route multiusage Villebois-Selbaie-Joutel.

## ENJEU 4

Les défis que la Société entend relever au cours des prochaines années sont stimulants. Ils nécessitent cependant qu'elle rehausse sa capacité à y faire face. La Société a de solides assises, mais aussi des éléments plus fragiles qu'il importe maintenant de consolider. C'est dans cette perspective qu'une série d'initiatives devront être mises de l'avant afin de consolider, voire améliorer, la performance de l'organisation, autant des points de vue économique et humain que du point de vue environnemental. Pour y arriver, il faudra agir sur trois axes, soit la gestion des actifs, les ressources humaines et l'amélioration continue des processus d'affaires.

Pour ce qui est des actifs, les efforts viseront à implanter des programmes d'entretien préventif de l'équipement ainsi que des programmes d'entretien et de réfection des bâtiments, tout en ayant la préoccupation constante d'améliorer la situation financière et la rentabilité de la Société. Du côté des ressources humaines, on visera l'atteinte du plein potentiel des ressources humaines ainsi que l'amélioration de la satisfaction au travail. Le troisième axe est relié aux processus d'affaires de la Société. Pour bien performer, celle-ci doit en effet assurer une grande quantité de processus différents, chacun contribuant à l'ajout de valeur; la Société doit alors viser une constante amélioration de son efficacité pour répondre aux défis que l'environnement lui propose.

## Orientation 4

### Être une organisation performante

La Société entend devenir une organisation plus performante en effectuant une saine gestion de ses actifs, en valorisant davantage ses ressources humaines ainsi qu'en améliorant constamment ses processus d'affaires.





## AXE 7 Gestion des actifs

### OBJECTIF 11

Mettre en œuvre un programme optimal d'entretien et de mise aux normes de ses bâtiments et de ses équipements

**Indicateur :** Degré d'avancement dans l'élaboration du programme

**Définition :** Mesure de l'avancement de l'élaboration du programme en pourcentage

#### Situation de départ en 2014

- Aucune puisque c'est un nouvel objectif.

#### Cible à atteindre

- 100 % d'avancement au 31 décembre 2015.

#### Résultats obtenus en 2015

→ Ce programme est complété à 40 %.

**Indicateur :** Degré d'avancement dans la mise en œuvre du programme

**Définition :** Mesure de l'implantation du programme en pourcentage

#### Situation de départ en 2014

- Aucune puisque c'est un nouvel objectif.

#### Cibles à atteindre

- 20 % d'avancement au 31 décembre 2016.
- 40 % d'avancement au 31 décembre 2017.

#### Résultats obtenus en 2015

→ En raison du retard pris dans l'élaboration du programme, sa mise en œuvre n'a pu être amorcée.

## AXE 8 Ressources humaines

### OBJECTIF 12

Mettre en place une stratégie et des processus de gestion des ressources humaines stimulants et adaptés au contexte de la région

**Indicateur :** Élaboration d'un programme de mobilisation de la main-d'œuvre

**Définition :** Degré d'avancement du programme de mobilisation

#### Situation de départ en 2014

- Aucune puisque c'est un nouvel objectif.

#### Cible à atteindre

- Le programme sera complété à 100 % d'ici le 30 septembre 2015.

#### Résultats obtenus en 2015

→ L'élaboration du programme n'est pas terminée (75 %).

**Indicateur :** Mise en œuvre du programme de mobilisation

**Définition :** Mesures de la mise en œuvre du programme

#### Situation de départ en 2014

- Aucune puisque c'est un nouvel objectif.

#### Cible à atteindre

- Tous les membres du personnel régulier auront participé au programme d'ici la fin 2017.

#### Résultats obtenus en 2015

→ La mise en œuvre n'est pas encore amorcée.



---

**OBJECTIF 13**

Générer des bénéfices d'exploitation

**Indicateur :** Bénéfices d'exploitation

**Définition :** Les bénéfices d'exploitation cumulés de 2015 à 2017

**Situation de départ en 2014**

- Le bénéfice d'exploitation cumulé de 2011 à 2013 se chiffre à 1 225 561 \$.

**Cible à atteindre**

- Générer un bénéfice d'exploitation cumulé de 1 262 500 \$ de 2015 à 2017.

**Résultats obtenus en 2015**

- Le bénéfice d'exploitation se chiffre à 9 621 395 \$ en 2015.

---

**OBJECTIF 14**

Élaborer et mettre en place des systèmes d'amélioration continue des processus

**Indicateur :** Audits internes des systèmes mis en place

**Définition :** La date limite de réalisation des audits des systèmes implantés

**Situation de départ en 2014**

- Aucune puisque c'est un nouvel objectif.

**Cible à atteindre**

- Les systèmes implantés seront audités au plus tard le 31 mars de chaque année.

**Résultats obtenus en 2015**

- Aucun système n'a été audité en 2015.

---

**OBJECTIF 15**

Améliorer l'information de gestion financière

**Indicateur :** Tableaux de bord financiers

**Définition :** Cet indicateur fait référence à la date d'implantation de tableaux de bord financiers adaptés aux besoins des gestionnaires.

**Situation de départ en 2014**

- Aucune puisque c'est un nouvel objectif.

**Cible à atteindre**

- Implantation complétée dans toutes les directions d'ici la fin 2015.

**Résultats obtenus en 2015**

- Aucun tableau de bord financier n'a été implanté en 2015.

SDBJ  
RAPPORT ANNUEL

2015

ÉTATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DÉCEMBRE 2015



# TABLE DES MATIÈRES

38	RAPPORT DE LA DIRECTION
39	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
40	ÉTATS FINANCIERS
40	État des résultats
41	État de la situation financière
42	État de la variation des actifs financiers nets
43	État des flux de trésorerie
44 à 63	Notes complémentaires



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Raymond Thibault, ing.

Matagami, le 18 octobre 2016



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de développement de la Baie-James, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

  
Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 18 octobre 2016

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	<b>2015 Budget</b>	<b>2015 Réel</b>	<b>2014 Réel</b>
<b>REVENUS (note 5)</b>			<b>redressé (note 4)</b>
Prestations de services	11 495 078 \$	11 882 300 \$	12 005 974 \$
Contributions aux frais d'entretien et d'exploitation	5 109 109	4 669 191	6 957 626
Ventes	4 398 792	4 870 672	4 456 608
Location	335 500	304 627	323 712
Subventions	22 816 898	13 300 229	1 065 854
Revenus de gestion	1 027 565	1 109 166	1 128 444
Revenus de placements (note 6)	391 250	208 626	878 320
Revenus d'engagements	35 833	37 497	22 990
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		-	61 494
Quote-part dans les résultats du partenariat commercial	5 000	5 364	7 619
Autres revenus	109 000	11 912	275 159
	<u>45 724 025</u>	<u>36 399 584</u>	<u>27 183 800</u>
<b>CHARGES (note 5)</b>			
Services d'entrepreneurs	32 177 736	15 772 951	15 420 432
Traitements et avantages sociaux	4 146 314	3 612 963	3 830 356
Achats (note 12)	2 693 795	2 806 611	2 812 991
Entretien et réparations	1 081 648	1 191 154	1 349 825
Électricité	271 300	269 825	271 497
Taxes, licences et permis	249 930	254 320	245 259
Frais de location	147 547	131 118	126 419
Frais liés au personnel	167 283	123 024	163 745
Assurances	161 466	163 379	143 461
Communications	170 406	178 017	192 462
Publicité	39 860	25 049	39 282
Frais de bureau	43 673	44 702	41 628
Matériaux de voirie	685 882	792 755	488 898
Créances douteuses		52 732	694
Amortissement des immobilisations corporelles	807 093	943 031	760 008
Honoraires professionnels	2 359 645	382 270	364 903
Études et développement de marchés	25 000	-	25 000
Moins-value sur prêts (note 9)	-	58 444	100 000
Moins-value durable sur placements (note 10)	-	910 388	203 105
Intérêts et frais bancaires	35 074	34 288	32 571
	<u>45 263 652</u>	<u>27 747 021</u>	<u>26 612 536</u>
<b>BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE (note 5)</b>	460 373	8 652 563	571 264
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI</b>		(48 794 592)	(49 248 310)
Redressement (note 4)		651 620	534 074
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ</b>		(48 142 972)	(48 714 236)
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<u>(39 490 409) \$</u>	<u>(48 142 972) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2015**

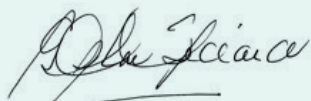
	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>redressé (note 4)</b>
Encaisse	3 720 210 \$	3 057 661 \$
Débiteurs (note 7)	5 059 112	5 198 607
Subventions à recevoir (note 8)	12 270 617	1 946 580
Prêts (note 9)	2 058 422	2 635 579
Placements (note 10)	11 004 772	11 336 732
Participation dans un partenariat commercial (note 11)	511 375	506 011
Stocks destinés à la vente (note 12)	224 161	243 607
Actif au titre des prestations constituées (note 19)	1 109 200	1 106 100
	<u>35 957 869</u>	<u>26 030 877</u>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunt bancaire (note 13)	6 006 415	-
Créditeurs et charges à payer	11 258 633	7 408 565
Vacances à payer	207 788	190 002
Passif au titre des sites contaminés (notes 3 et 14)	378 999	383 850
Retenues sur contrats	804 433	263 997
Revenus reportés (note 15)	2 285 929	2 031 591
	<u>20 942 197</u>	<u>10 278 005</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<u>15 015 672</u>	<u>15 752 872</u>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 17)	15 315 198	5 928 360
Charges payées d'avance	3 721	796
	<u>15 318 919</u>	<u>5 929 156</u>
<b>CAPITAL-ACTIONS (note 18)</b>	<u>69 825 000</u>	<u>69 825 000</u>
<b>DÉFICIT CUMULÉ</b>	<u>(39 490 409) \$</u>	<u>(48 142 972) \$</u>

**PASSIFS ÉVENTUELS (note 24)**

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 25)**

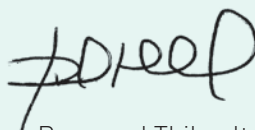
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Gaston Bédard

Président du conseil d'administration



Raymond Thibault

Président-directeur général

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	<b>2015 Budget</b>	<b>2015 Réal</b>	<b>2014 Réal</b> <small>redressé (note 4)</small>
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	460 373 \$	8 652 563 \$	571 264 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(694 200)	(10 329 869)	(701 119)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	61 494
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	(61 494)
Amortissement des immobilisations corporelles	807 093	943 031	760 008
	112 893	(9 386 838)	58 889
Acquisition de charges payées d'avance		(3 721)	(796)
Utilisation de charges payées d'avance		796	8 159
		(2 925)	7 363
<b>(Diminution) Augmentation des actifs financiers nets</b>	573 266	(737 200)	637 516
<b>Actifs financiers nets au début de l'exercice</b>	15 752 872	15 752 872	15 115 356
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	16 326 138 \$	15 015 672 \$	15 752 872 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
		redressé (note 4)
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Bénéfice net de l'exercice	8 652 563 \$	571 264 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Moins-value sur prêts (note 9)	58 444	100 000
Moins-value durable sur placements (note 10)	910 388	203 105
Amortissement des immobilisations corporelles	943 031	760 008
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(61 494)
Constatation aux revenus des revenus reportés (note 15)	(1 808 913)	(308 320)
Pertes (gains) réalisés sur la disposition de placements (note 6)	112 544	(435 246)
Quote-part dans les résultats du partenariat commercial	(5 364)	(7 619)
Charge au titre des avantages de retraite (note 19)	328 700	255 800
	<u>538 830</u>	<u>506 234</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	139 495	(116 583)
Subventions	(10 324 037)	(551 842)
Stocks destinés à la vente	19 446	23 295
Charges payées d'avance	(2 925)	7 363
Actif au titre des prestations constituées	(331 800)	(329 800)
Créditeurs et charges à payer	1 281 567	451 938
Vacances à payer	17 786	4 940
Retenues sur contrats	540 436	(78 088)
Revenus reportés (note 15)	2 063 251	454 442
	<u>(6 596 781)</u>	<u>(134 335)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<u>2 594 612</u>	<u>943 163</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Prêts effectués	(437 205)	(344 566)
Encaissement de prêts et refinancement	1 100 025	1 006 775
Placements effectués	(9 475 212)	(6 454 534)
Produit de disposition et de rachat de placements	8 635 282	8 037 928
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>	<u>(177 110)</u>	<u>2 245 603</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 761 368)	(1 772 935)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	61 494
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<u>(7 761 368)</u>	<u>(1 711 441)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
<b>Emprunt bancaire (note 13) et flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>6 006 415</u>	<u>-</u>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<u>662 549</u>	<u>1 477 325</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>3 057 661</u>	<u>1 580 336</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>3 720 210 \$</u>	<u>3 057 661 \$</u>

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (note 21)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## **1. CONSTITUTION, OBJETS ET STATUT FISCAL**

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James* (RLRQ, chapitre D-8.0.1). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

### **Estimations comptables**

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont :

- les provisions pour moins-value sur les prêts et placements;
- la provision pour créances douteuses;
- les hypothèses actuarielles liées au régime de retraite;
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles;
- le passif au titre des sites contaminés.

### **REVENUS**

#### **Prestations de services, contributions aux frais d'entretien et d'exploitation, ventes et revenus de gestion**

Les revenus provenant des prestations de services, des contributions aux frais d'entretien et d'exploitation ainsi que des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu ou les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Hydro-Québec contribue aux frais d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de transport en vertu d'une convention intervenue avec la Société. Ces infrastructures comprennent la route de la Baie-James, le chemin de Chisasibi et l'aéroport de La Grande-Rivière.



### Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants encaissés en vertu des contrats de location est présenté à titre de débiteurs à l'état de la situation financière. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de débiteurs ou créditeurs.

### Subventions

La Société comptabilise un revenu de subvention lorsque le transfert est autorisé et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est comptabilisé à titre de revenus reportés et la constatation du revenu se fait à mesure que le passif est réglé.

### Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les revenus d'intérêts sur les prêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré. Les revenus d'engagements sont comptabilisés lorsque les prêts et placements sont réalisés et constituent des revenus d'analyse.

## ACTIFS FINANCIERS

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

### Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette, soit après déduction des provisions pour moins-value.

### Placements

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

### Provisions pour moins-value

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. Lorsque la valeur recouvrable nette d'un prêt est inférieure à son coût, une provision pour moins-value est constituée. Les variations annuelles de ces provisions pour moins-value doivent être prises en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour chacun des prêts et placements que la Société détient.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

### Partenariat commercial

La Société comptabilise son partenariat commercial selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

### Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

## Régime de retraite

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de la Baie James. Ce régime est commun avec un autre employeur et il est régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1). Il est administré par un comité de retraite composé de membres désignés par les employeurs et les employés des deux organisations ainsi que d'autres membres prévus à la Loi. Les sommes sont déposées auprès du Trust Banque Nationale. Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge au titre des avantages de retraite est constatée dans les résultats et considère les éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime, et ce, à partir de l'exercice suivant la détermination de l'ajustement. Un amortissement est créé à chacune des années, générant ainsi une cédule de plusieurs amortissements;
- les cotisations des employés;
- les coûts des modifications au régime.

Les actifs du régime sont évalués selon la valeur liée au marché, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur une période de 5 ans.

## ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour la Société.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

### Infrastructures routières

#### *Chaussée*

- Réfection en profondeur (terrassement, structure de la chaussée et pavage)  
→ 25 ans
- Ponceaux d'acier et polyéthylène  
→ 40 ans
- Couche de correction et couche d'usure  
→ 15 ans
- Palliatif (tous les types) – recouvrement mince de surface  
→ 5 ans

#### *Structures*

- Réfection de ponts  
→ 15 ans

### Bâtiments

→ entre 5 et 25 ans

### Mobilier, machinerie et équipement, véhicules

→ entre 3 et 15 ans

### Équipement informatique

→ 3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.



## PASSIFS

### Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles obtenues, avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées, sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Les sommes obtenues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles qui constituent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont comptabilisées au titre de revenus reportés et amorties au même rythme que les immobilisations qui s'y rapportent.

Les revenus de loyers encaissés à l'avance sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Les subventions pour lesquelles des stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisées à titre de revenus reportés.

### Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Société ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Ce passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de réhabilitation. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

## 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, une nouvelle norme comptable sur les passifs au titre des sites contaminés (SP 3260) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) est entrée en vigueur. Selon cette nouvelle norme, un passif au titre des sites contaminés doit être comptabilisé dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante, que la Société est soit directement responsable ou soit en accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. La mise en application de cette nouvelle norme comptable n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de ce passif. En effet, la méthode comptable que la Société utilisait auparavant était cohérente avec les critères de constatation d'un passif selon la nouvelle norme.

#### 4. REDRESSEMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS RÉSULTANT D'UNE CORRECTION D'ERREUR

La Société est propriétaire d'infrastructures routières (route de la Baie-James et chemin de Chisasibi) et de l'aéroport de La Grande-Rivière. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société a procédé au remplacement de ponceaux sur la route de la Baie-James. Les coûts de ces travaux ont été comptabilisés en charges alors qu'ils auraient dû être comptabilisés aux immobilisations corporelles et amortis sur la durée probable d'utilisation des ponceaux. De plus, la Société a réalisé des études préparatoires liées à la réfection de la route de la Baie-James au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces études auraient dû être comptabilisées aux immobilisations corporelles et amorties sur la durée probable d'utilisation des travaux de réfection auxquels elles sont liées. Ces corrections, appliquées de façon rétroactive, ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	<b>2014</b>
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>	
<b>Charges</b>	
Traitements et avantages sociaux	(2 567) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	13 352
Honoraires professionnels	(128 331)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>117 546 \$</b>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	
<b>Actifs non financiers</b>	
Immobilisations corporelles (note 17)	651 620 \$
<b>Déficit cumulé au début de l'exercice</b>	<b>(534 074)</b>
<b>Déficit cumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>(651 620) \$</b>
<b>ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>117 546 \$</b>
Acquisition des immobilisations corporelles	(130 898)
Amortissement des immobilisations corporelles	13 352
<b>(Diminution) Augmentation des actifs financiers nets</b>	<b>- \$</b>



## 5. BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PAR ACTIVITÉ

	2015					2014
	Revenus	Charges	Bénéfice (perte) d'exploitation	Autres charges	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette) redressé (note 4)
Siège social	91 249 \$	(1 005 186) \$	(913 937) \$	- \$	(913 937) \$	(1 024 108) \$
Services	30 928 972	(19 939 767)	10 989 205	-	10 989 205	1 618 085
Développement économique	205 388	(762 298)	(556 910)	(968 832)	(1 525 742)	(46 034)
Immobilières	256 507	(399 357)	(142 850)	-	(142 850)	(55 603)
Hôtelières	4 917 468	(4 671 581)	245 887	-	245 887	78 924
	<u>36 399 584 \$</u>	<u>(26 778 189) \$</u>	<u>9 621 395 \$</u>	<u>(968 832) \$</u>	<u>8 652 563 \$</u>	<u>571 264 \$</u>

La Société comptabilise ses revenus et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- Activités du siège social
  - Honoraires de gestion gagnés
  - Revenus d'intérêts
  - Gain ou perte sur disposition d'immobilisations corporelles
  - Charges d'intérêts
  - Charges liées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
  - Charges liées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
  - Charges liées au conseil d'administration et à la présidence
  - Charges de communications
  - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)
- Activités de services
  - Gestion d'infrastructures de transport pour des tiers
  - Entretien et exploitation de la route de la Baie-James, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière
- Activités de développement économique
  - Gestion de titres miniers
  - Gestion et revenus de placements
  - Gain ou perte sur placements
  - Projets de développement économique
  - Charges liées à la direction du développement économique
- Activités immobilières
  - Exploitation d'immeubles
- Activités hôtelières
  - Exploitation du relais routier du km 381

## 6. REVENUS DE PLACEMENTS

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
(Pertes) gains réalisés sur la disposition de placements	(112 544) \$	435 246 \$
Revenus d'intérêts sur les prêts et placements	310 115	415 004
Revenus de dividendes	11 055	28 070
	<u>208 626 \$</u>	<u>878 320 \$</u>

## 7. DÉBITEURS

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	1 657 896 \$	3 366 502 \$
Ministère des Transports	824 366	736 992
Autres	2 594 208	1 119 288
	5 076 470	5 222 782
Provision pour créances douteuses	(17 358)	(24 175)
	<u>5 059 112 \$</u>	<u>5 198 607 \$</u>

L'analyse de l'âge des débiteurs se détaille comme suit :

	<b>2015</b>		
	<u>Valeur brute</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Valeur nette</u>
<b>Âge des débiteurs</b>			
Non en souffrance	2 982 580 \$	- \$	2 982 580 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	1 280 226	-	1 280 226
En souffrance depuis 31 à 60 jours	140 024	-	140 024
En souffrance depuis 61 à 90 jours	161 617	-	161 617
En souffrance depuis plus de 90 jours	512 023	17 358	494 665
	<u>5 076 470 \$</u>	<u>17 358 \$</u>	<u>5 059 112 \$</u>



	2014		
	Valeur brute	Provision pour créances douteuses	Valeur nette
<b>Âge des débiteurs</b>			
Non en souffrance	4 396 796 \$	- \$	4 396 796 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	401 696	-	401 696
En souffrance depuis 31 à 60 jours	150 534	-	150 534
En souffrance depuis 61 à 90 jours	36 254	-	36 254
En souffrance depuis plus de 90 jours	237 502	24 175	213 327
	<u>5 222 782 \$</u>	<u>24 175 \$</u>	<u>5 198 607 \$</u>

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2015	2014
Solde au début	24 175 \$	23 481 \$
Perte de valeur comptabilisée	-	694
Radiation	(6 817)	-
Solde à la fin	<u>17 358 \$</u>	<u>24 175 \$</u>

## 8. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2015	2014
Entités sous contrôle commun :		
Société du Plan Nord	11 479 110 \$	- \$
Fonds du développement nordique	-	991 923
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	360 950	315 500
Secrétariat du Conseil du trésor	430 557	430 557
Tourisme Québec	-	208 600
	<u>12 270 617 \$</u>	<u>1 946 580 \$</u>

## 9. PRÊTS

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Prêts à des sociétés privées portant intérêt de 6,00 % à 13,25 % et échéant jusqu'en 2025	1 893 146 \$	2 355 025 \$
Prêts à des sociétés ouvertes portant intérêt à 14,00 % et échéant en 2016	100 000	150 000
Débeture convertible d'une société ouverte portant intérêt à 12,00 % et échéant en 2016	200 000	200 000
Effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 \$ aux deux semaines et échéant en 2018	23 720	30 554
Moins-value sur prêts	(158 444)	(100 000)
	<b>2 058 422 \$</b>	<b>2 635 579 \$</b>

## 10. PLACEMENTS

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Obligations d'organismes du secteur public portant intérêt de 1,30 % à 1,50 % et ayant une valeur nominale de 3 071 000 \$ (2 790 000 \$ en 2014)	3 078 006 \$	2 801 548 \$
Obligations gouvernementales, de banques et de sociétés détenues par le Fonds distinct portant intérêt de 1,25 % à 9,976 % et ayant une valeur nominale de 1 260 000 \$ (1 278 000 \$ en 2014)	1 382 813	1 415 191
Actions ordinaires de sociétés ouvertes (cours du marché de 2 622 961 \$ en 2015 et 2 122 682 \$ en 2014)	7 432 434	7 491 824
Actions ordinaires et privilégiées de sociétés privées	800 000	600 000
Certificats de placements garantis d'institutions financières portant intérêt de 1,45 % à 1,65 % et ayant une valeur nominale de 1 600 000 \$ (1 900 000 \$ en 2014)	1 614 020	1 917 317
Moins-value durable sur placements <sup>(1)</sup>	(3 302 501)	(2 889 148)
	<b>11 004 772 \$</b>	<b>11 336 732 \$</b>
	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<sup>(1)</sup> Moins-value durable sur placements au début	2 889 148 \$	3 011 568 \$
Moins-value durable sur placements de l'exercice	910 388	203 105
Moins-value durable sur placements disposés	(497 035)	(325 525)
Moins-value durable sur placements à la fin	<b>3 302 501 \$</b>	<b>2 889 148 \$</b>

## 11. PARTICIPATION DANS UN PARTENARIAT COMMERCIAL

La Société possède 99 parts de la société en commandite Camp 257 S.E.C. dont les activités consistaient à rendre des services de restauration, d'hébergement et de vente d'essence. En 2012, la majorité des actifs corporels a été vendue par enchère publique. Les partenaires détermineront les orientations futures de la société en commandite au cours des prochains exercices. Les autres partenaires sont Waskaganish Camp 257 Trust et Nemaska Camp 257 Trust. Les activités du partenariat se retrouvent dans le secteur « Développement économique » aux fins de la présentation du bénéfice net (perte nette) par activité à la note 5.

La situation financière et les résultats des activités de Camp 257 S.E.C. se détaillent ainsi :

	2015	2014
Actifs	1 116 941 \$	1 100 847 \$
Passifs	9 330	9 329
Avoir des associés	1 107 611 \$	1 091 518 \$
Revenus	16 963 \$	29 229 \$
Charges	(7 452)	(6 372)
Bénéfice net	9 511 \$	22 857 \$

## 12. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

	2015	2014
Produits pétroliers	181 647 \$	208 226 \$
Autres	42 514	35 381
	224 161 \$	243 607 \$

Le montant des stocks passé en charges au cours de l'exercice est de 2 806 611 \$ (2014 : 2 812 991 \$).

## 13. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 juin 2021. Au 31 décembre 2015, le taux d'intérêt était de 2,7 % (2014 : 3,0 %).

De plus, le ministre des Finances à titre de gestionnaire du Fonds de financement a mis à la disposition de la Société une facilité de crédit de 10 000 000 \$ ainsi qu'une marge de crédit de 5 000 000 \$ afin de financer le coût des travaux de réfection de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi ainsi que le coût d'entretien de ces routes.

Le financement à court terme de 6 000 000 \$, auquel s'ajoutent des intérêts courus de 6 415 \$, est constitué de trois billets reçus en 2015 (nul en 2014), soit :

- 1 000 000 \$ au taux de 0,91497 % échéant le 23 septembre 2016
- 4 000 000 \$ au taux de 1,02537 % échéant le 28 novembre 2016
- 1 000 000 \$ au taux de 1,05039 % échéant le 19 décembre 2016

## 14. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

La Société constate et évalue un passif qui s'élève à 378 999 \$ (2014 : 383 850 \$) au titre de l'assainissement d'une parcelle de terrain sur le site du relais routier du km 381 au moyen de travaux de caractérisation environnementale comprenant la réalisation de tranchées d'exploration, de forage et l'installation de puits d'observation pour le suivi de la contamination de l'eau souterraine.

Le passif au titre des sites contaminés découle en partie d'un bris d'une conduite d'alimentation des réservoirs de diesel qui a causé une fuite d'hydrocarbure dans le sol en 2000 en plus de deux déversements de produits pétroliers qui sont survenus sur le site en février et en juin 2007.

Depuis l'exercice 2005, la Société a effectué des travaux au coût total de 947 270 \$ dont 50 301 \$ au cours du présent exercice (2014 : 47 211 \$). Le montant des recouvrements estimatifs est de 791 507 \$ (2014 : 746 057 \$). La somme à recevoir du gouvernement du Québec a été comptabilisée au poste Subventions à recevoir.

Les coûts de décontamination du terrain sont basés sur une étude obtenue auprès d'une firme externe.

La Société exploite une station-service au relais routier du km 381. Les coûts de restauration du site à la fin de l'exploitation de celle-ci n'ont pu faire l'objet d'une estimation compte tenu que la date de fin de l'exploitation n'est pas connue présentement.

## 15. REVENUS REPORTÉS

	Solde au 31 décembre 2014	Sommes obtenues durant l'exercice	Constatations aux revenus	Solde au 31 décembre 2015
Contributions aux frais d'entretien et d'exploitation	287 084 \$	- \$	(172 845) \$	114 239 \$
Subventions	-	1 939 102	(1 520 671)	418 431
Location	107 039	-	(23 787)	83 252
Fonds distinct (note 16)	1 607 502	114 607	(66 610)	1 655 499
Autres	29 966	9 542	(25 000)	14 508
	<u>2 031 591 \$</u>	<u>2 063 251 \$</u>	<u>(1 808 913) \$</u>	<u>2 285 929 \$</u>

## 16. FONDS DISTINCT AFFECTÉ A LA RESTAURATION D'ACTIFS MINIERS

Dans le cadre d'une transaction de vente d'actifs miniers (actifs miniers) entre Westminer Canada Limited (Westminer) et Ressources MSV inc., maintenant Ressources MSV 2007 inc. (MSV), la Société a conclu des ententes concernant la restauration de ces actifs miniers.

Un contrat d'indemnisation a été signé le 26 février 1993 entre MSV, la Société et Westminer, indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant des actifs miniers acquis de Westminer par MSV.

Un fonds en fiducie (Fonds fiduciaire) a été constitué pour la restauration des actifs miniers par Westminer et MSV. Les sommes sont détenues en fidéicommiss et ne sont pas incluses dans les états financiers de la Société. Le Fonds fiduciaire doit maintenir un actif net de 3 694 660 \$. Par ailleurs, les revenus du Fonds fiduciaire sont versés à la Société en tant que bénéficiaire. La Société conserve ces sommes affectées à la restauration des sites miniers dans un compte distinct (Fonds distinct) conformément à la lettre d'engagement qu'elle a transmise le 26 février 1993 à Westminer.

La Société et MSV ont également signé, le même jour, un accord commercial par lequel elles convenaient des modalités de l'exécution de leurs obligations en vertu du contrat d'indemnisation. Cet accord prévoit que le Fonds distinct sera maintenu tant et aussi longtemps que les actifs miniers ne seront pas restaurés conformément aux

dispositions législatives applicables. Cet accord stipule également que la Société pourrait être tenue de combler la moitié du déficit si le Fonds distinct et le Fonds fiduciaire s'avéraient insuffisants. Advenant un surplus, celui-ci serait partagé à parts égales entre la Société et MSV.

Le 23 juillet 1996, le ministère des Ressources naturelles a émis en faveur de Westminer un certificat de libération relativement à certaines obligations relatives à la *Loi sur les mines* (RLRQ c. M-13.1), étant donné l'assumption par MSV des obligations de restauration des actifs miniers.

Le 17 juin 2011, la Société a résilié l'accord commercial en raison des défauts de MSV.

Le 25 octobre 2011, le séquestre aux biens de MSV a vendu les actifs miniers et transféré les actions de MSV à CBay Minerals Inc.

Depuis mars 2012, la Société prélève annuellement, à même le Fonds distinct, des revenus de gestion représentant 1 % du solde du Fonds fiduciaire et du Fonds distinct afin de s'acquitter de ses engagements. Les autres dépenses nécessaires à l'administration de ces deux fonds sont également prélevées à même le Fonds distinct.

Les coûts liés à la restauration des actifs miniers pourraient être significativement plus élevés que les sommes détenues dans le Fonds fiduciaire et le Fonds distinct. Toutefois, il est improbable que la Société ait à assumer des coûts excédant les sommes détenues dans ces fonds considérant que l'accord commercial a été résilié. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

L'évolution du Fonds distinct se détaille ainsi :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Solde au début</b>	1 607 502 \$	1 351 875 \$
<b>Sommes obtenues durant l'exercice</b>		
Revenus d'intérêts	55 443	63 034
Gains (pertes) sur disposition	(4 851)	43 595
Distributions du Fonds fiduciaire	106 138	265 492
Honoraires professionnels	(42 123)	(62 500)
Frais d'intérêts	-	(3 529)
	<u>114 607</u>	<u>306 092</u>
<b>Constatations aux revenus de la Société</b>		
Revenus de gestion	(66 610)	(50 465)
<b>Solde à la fin</b>	<u>1 655 499 \$</u>	<u>1 607 502 \$</u>



Les soldes du Fonds distinct présentés dans l'état de la situation financière de la Société se composent des éléments suivants :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Encaisse	38 916 \$	50 541 \$
Débiteurs	308 756	150 221
Placements	1 374 437	1 415 191
Créditeurs et charges à payer	(66 610)	(8 451)
	<u>1 655 499 \$</u>	<u>1 607 502 \$</u>

## 17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015			
	Terrains	Infrastructures routières	Bâtiments	Mobilier
<b>Coût</b>				
Solde au début	71 029 \$	664 972 \$	13 983 061 \$	361 454 \$
Acquisition	-	9 579 335	123 669	42 369
Disposition et radiation	-	-	-	-
Solde à la fin	71 029	10 244 307	14 106 730	403 823
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au début	-	13 352	10 626 392	250 964
Amortissement	-	117 601	243 695	42 423
Disposition et radiation	-	-	-	-
Solde à la fin	-	130 953	10 870 087	293 387
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>71 029 \$</b>	<b>10 113 354 \$</b>	<b>3 236 643 \$</b>	<b>110 436 \$</b>

	2014 (redressé note 4)			
	Terrains	Infrastructures routières	Bâtiments	Mobilier
<b>Coût</b>				
Solde au début	71 029 \$	534 074 \$	13 842 345 \$	330 121 \$
Acquisition	-	130 898	140 716	31 333
Disposition et radiation	-	-	-	-
Solde à la fin	71 029	664 972	13 983 061	361 454
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au début	-	-	10 385 457	213 919
Amortissement	-	13 352	240 935	37 045
Disposition et radiation	-	-	-	-
Solde à la fin	-	13 352	10 626 392	250 964
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>71 029 \$</b>	<b>651 620 \$</b>	<b>3 356 669 \$</b>	<b>110 490 \$</b>

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique « Bâtiments » représentant 36 664 \$ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice (2014 : 36 664 \$). De plus, des études préparatoires totalisant 928 333 \$ classées dans les infrastructures routières n'ont pas été amorties en 2015, car celles-ci sont attribuables à des travaux qui seront effectués ultérieurement (2014 : 21 880 \$).

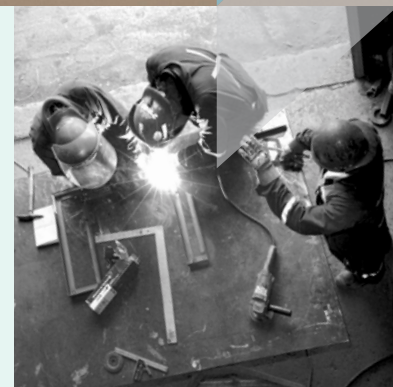


2015

Équipement informatique	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
656 552 \$	3 360 556 \$	4 343 205 \$	23 440 829 \$
208 307	79 795	296 394	10 329 869
-	-	-	-
864 859	3 440 351	4 639 599	33 770 698
444 845	2 056 657	4 120 259	17 512 469
129 781	227 784	181 747	943 031
-	-	-	-
574 626	2 284 441	4 302 006	18 455 500
<b>290 234 \$</b>	<b>1 155 910 \$</b>	<b>337 593 \$</b>	<b>15 315 198 \$</b>

2014 (redressé note 4)

Équipement informatique	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
439 109 \$	3 179 827 \$	4 343 205 \$	22 739 710 \$
217 443	180 729	-	701 119
-	-	-	-
656 552	3 360 556	4 343 205	23 440 829
372 228	1 832 035	3 948 822	16 752 461
72 617	224 622	171 437	760 008
-	-	-	-
444 845	2 056 657	4 120 259	17 512 469
<b>211 707 \$</b>	<b>1 303 899 \$</b>	<b>222 946 \$</b>	<b>5 928 360 \$</b>



## 18. CAPITAL-ACTIONS

### Autorisé

10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

	2015	2014
<b>Émis et payé</b>		
6 982 500 actions ordinaires	69 825 000 \$	69 825 000 \$

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

## 19. RÉGIME DE RETRAITE

### Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2014.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses à long terme les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Une scission du régime entre les deux employeurs participant était prévue le 31 décembre 2013. Le 25 septembre 2014, l'autre employeur, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, a suspendu pour un an la scission du régime et devait procéder à une analyse de la situation en 2015. Cependant, aucune nouvelle analyse n'a été effectuée à ce jour. En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la scission du régime est subordonnée à l'autorisation de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et aux conditions fixées par elle, incluant notamment une méthode de calcul prescrite pour l'attribution de la valeur marchande de l'actif entre les deux employeurs. Par conséquent, l'incidence de cette éventuelle scission sera comptabilisée dans l'exercice où celle-ci sera autorisée.

Au terme du processus de scission, il est probable que la valeur des actifs indiquée aux évaluations à des fins comptables des deux employeurs soit différente de la valeur qui sera approuvée par la RRQ. Pour le moment, il est impossible d'évaluer l'impact monétaire de la scission éventuelle pour la Société.

### Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché de l'actif du régime :

	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées	(6 430 300) \$	(6 087 900) \$
Valeur liée au marché des actifs du régime	6 270 800	5 797 700
Déficit de capitalisation	(159 500) \$	(290 200) \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	1 268 700	1 396 300
Actif au titre des prestations constituées	1 109 200 \$	1 106 100 \$

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime qui est de 14 ans en 2015 (2014 : 15 ans).

### Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées

	2015	2014
Obligation au début de l'exercice	6 087 900 \$	5 301 000 \$
Coût des prestations constituées	373 000	312 900
Intérêts relatifs au régime de retraite	287 200	274 500
Transferts du régime	(197 700)	(171 900)
Prestations versées	(141 200)	(153 200)
Pertes actuarielles	21 100	524 600
Obligation à la fin de l'exercice	6 430 300 \$	6 087 900 \$

### Évolution de la valeur liée au marché des actifs du régime

	2015	2014
Valeur liée au marché au début de l'exercice	5 797 700 \$	5 315 900 \$
Rendement prévu sur les actifs moyens	278 200	278 200
Cotisations et contributions versées	499 200	466 500
Transferts du régime	(197 700)	(171 900)
Prestations versées	(141 200)	(153 200)
Gains sur les actifs	34 600	62 200
Valeur liée au marché à la fin de l'exercice	6 270 800 \$	5 797 700 \$

### Composition des actifs du régime

	2015	2014
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	45,5 %	43,5 %
Titres de créances	54,5 %	56,5 %
Total	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	2015	2014
Taux d'actualisation	4,70 %	4,70 %
Taux de croissance de la rémunération	3,20 %	3,25 %
Taux d'inflation à long terme	2,20 %	2,25 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	4,70 %	5,20 %
Taux de rendement réel des actifs du régime	5,32 %	6,32 %

### Coût des avantages de retraite

	2015	2014
Charge au titre des avantages de retraite		
Coût des services rendus	373 000 \$	312 900 \$
Amortissement des pertes actuarielles	114 100	83 300
Cotisations des employés	(167 400)	(136 700)
	319 700	259 500
Charge d'intérêts au titre des avantages de retraite	9 000	(3 700)
	328 700 \$	255 800 \$

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2015	2014
Cotisations de l'employeur	331 800 \$	329 800 \$
Rendement prévu	278 200 \$	278 200 \$
Rendement obtenu	312 800 \$	340 400 \$
Valeur de marché des actifs au début de l'exercice	6 126 600 \$	5 262 500 \$
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	6 483 200 \$	6 126 600 \$

## 20. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit :

	2015	2014
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions	69 825 000 \$	69 825 000 \$
Déficit cumulé	(39 490 409)	(48 142 972)
	30 334 591 \$	21 682 028 \$

En vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James*, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des surplus cumulés dans l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

## 21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'élément suivant :

	2015	2014
Encaisse	3 720 210 \$	3 057 661 \$

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 149 \$ (2014 : 809 \$).

Les intérêts reçus par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 285 939 \$ (2014 : 411 755 \$).

En date du 31 décembre 2015, le poste Crédeurs et charges à payer inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 2 639 062 \$ (2014 : 70 561 \$).

## 22. RISQUE DE CHANGE

La Société peut être exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements libellés en dollars américains. Aux 31 décembre 2014 et 2015, la Société ne détenait aucune encaisse libellée en devises américaines alors que les placements libellés en devises américaines totalisent 275 075 \$ canadien (2014 : 446 012 \$ canadien).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date de l'état de la situation financière, le taux de change pour le dollar américain est de 1,3804 (2014 : 1,1601).

La Société n'a comptabilisé aucune perte ou aucun gain de change pour l'encaisse au cours de l'exercice (2014 : 763 \$).



## 23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société effectue des prestations de services en gestion d'infrastructures de transport avec divers apparentés qui se détaillent ainsi :

	2015	2014
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	8 940 398 \$	9 514 391 \$
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	-	600
Ministère des Transports	2 342 706	1 996 586
	<u>11 283 104 \$</u>	<u>11 511 577 \$</u>

La Société reçoit des contributions pour les frais d'entretien et d'exploitation de la route de la Baie-James, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière de la part d'Hydro-Québec dont les montants sont les suivants :

	2015	2014
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	3 788 048 \$	6 197 760 \$

La Société perçoit des revenus de gestion sur les prestations de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit :

	2015	2014
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	826 383 \$	854 148 \$
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	-	19 462
Ministère des Transports	206 290	189 520
	<u>1 032 673 \$</u>	<u>1 063 130 \$</u>

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus qui sont mesurées à la juste valeur, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 24. PASSIFS ÉVENTUELS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Des prestations de cessation d'emploi sont prévues aux contrats de travail des employés contractuels de la Société advenant la résiliation du contrat de travail ou la modification des conditions d'emploi par la Société. Ces prestations pourraient représenter des montants à payer éventuellement.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré gratuitement à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le prix de vente devra être remis au gouvernement du Québec.

## 25. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

### a) Baux

La Société s'est engagée d'après un bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2019, à verser une somme totale de 131 780 \$, soit 32 945 \$ par année. Elle s'est également engagée en vertu d'un autre bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2018 à verser une somme totale de 243 981 \$ à une entité sous contrôle commun (Hydro-Québec), soit 81 327 \$ par année.

### b) Contrats de services

La Société s'est engagée à verser des sommes en vertu de différents contrats, soit :

	2016	2017
Services d'entrepreneurs	13 263 521 \$	16 820 \$
Honoraires professionnels	38 000	-
	13 301 521 \$	16 820 \$

### c) Placements

La Société s'est engagée à investir 125 000 \$ dans des sociétés privées en contrepartie de participations en actions.

## 26. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Des contrats de services d'entrepreneurs totalisant 15 478 465 \$ relativement à la réfection de la route de la Baie-James ont été signés après le 31 décembre 2015. Ces contrats seront réalisés au cours des exercices 2016 et 2017.

Des investissements et engagements de l'ordre de 2 340 990 \$ ont aussi été effectués subséquentement au 31 décembre 2015. Ces investissements seront présentés à titre de prêts et placements dans les états financiers de 2016.

## 27. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du budget 2015 et du réel 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.

# BILAN DE LA CINQUIÈME ANNÉE DE NOTRE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2011-2015

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et du savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

## OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Promouvoir le développement durable au sein de la Société

### **ACTION 1** Poursuivre la sensibilisation des membres du personnel de la Société au développement durable

- *Indicateur* D'ici la fin 2015, 60 % des membres réguliers du personnel de la Société auront une connaissance suffisante de ce concept pour l'intégrer dans leurs activités.
- *Suivi/Résultat* Sans qu'une mesure sur le développement durable proprement dit n'ait été adoptée, un sondage sur la consommation écoresponsable réalisé en 2013 révèle les résultats suivants :

Catégorie	Résultats pour la Société	Résultats du Baromètre de la consommation responsable <sup>1</sup>
Le recyclage	91,4 %	87,3 %
L'achat local	63,3 %	73,2 %
La déconsommation	88,9 %	69,3 %
L'environnement	76,8 %	69,3 %
La protection des animaux	65,7 %	67,6 %
La consommation citoyenne	70,6 %	61,4 %
Le transport durable	38,9 %	46,4 %
Le compostage	30,6 %	44,9 %

Bien que ces résultats ne soient pas directement probants quant à l'intégration du développement durable dans les activités de notre personnel, ils en disent long sur sa préoccupation citoyenne.

<sup>1</sup> <http://consommationresponsable.ca/>



De plus, les responsables des fonds d'investissement de la Société ont suivi une formation en octobre 2011 permettant de favoriser la prise en compte du développement durable dans le cadre de leurs financements.

- Conséquemment, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la lettre d'offre d'investissement que nous transmettons aux sociétés minières, dans le cadre du fonds d'investissement minier, inclut un document conjoint de Sodemex-Sidex-Société incitant ces sociétés à se doter d'une politique de responsabilité sociale et économique dans les six mois suivant la clôture de notre investissement. Nous demandons également une reddition de comptes sur le bilan socio-économique de ces entreprises un an après avoir accordé notre financement.
- Depuis l'automne 2013, le développement durable est intégré à l'évaluation des investissements du portefeuille de placements privés.

- *Indicateur* D'ici la fin 2015, tous les nouveaux membres du personnel de la Société seront sensibilisés au concept de développement durable lors de leur embauche.
- *Suivi/Résultat* Tout le personnel est sensibilisé au développement durable au moyen de chroniques publiées lors de chaque parution du journal interne *Le Chiwatin*. De plus, des chroniques traitant du développement durable sont produites et envoyées périodiquement aux employés. Enfin, les employés de bureau reçoivent à leur arrivée un cartable contenant les politiques internes, y compris le plan d'action en développement durable.
- *Indicateur* D'ici la fin 2015, inclure au processus d'intégration des nouveaux membres du personnel une séance de familiarisation au concept de développement durable ainsi qu'au plan d'action de développement durable de la Société.
- *Suivi/Résultat* Les nouveaux employés reçoivent le plan de développement durable dans le cartable d'information qui leur est remis lors de la période d'intégration. Il n'y a pas de séance de familiarisation proprement dite.



## **ACTION 2** Planter un comité de pilotage du plan d'action

- *Indicateur* Mettre en place le comité de pilotage d'ici le 30 juin 2011
- *Suivi/Résultat* Le comité a été mis en place à la date prévue.
- *Indicateur* Tenir au moins quatre réunions par année.
- *Suivi/Résultat* Cible non atteinte, aucune réunion n'a été tenue en 2011, 2012 et 2013 compte tenu du poste vacant (nomination en juin 2013). Le comité n'a pas été réactivé depuis la nomination de l'officier en développement durable.
- *Indicateur* Rédiger au moins quatre rapports d'avancement par année.
- *Suivi/Résultat* Cible non atteinte, étant donné que le comité n'a pas été réactivé.
- *Indicateur* Informer régulièrement les membres du personnel de l'état d'avancement du plan d'action.
- *Suivi/Résultat* Cible non atteinte.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

## OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Établir des liens formels de collaboration avec les communautés de la nation crie et leurs différents organismes de développement économique

### **ACTION 3 Conclure des ententes de collaboration avec ces entités**

- *Indicateur* D'ici la fin 2015, conclure huit ententes de partenariat, de collaboration ou de desserte de service avec les communautés ou les organismes de la nation crie.
- *Suivi/Résultat* Cinq ententes ont été conclues, soit :
  - Une entente avec l'organisme Eeyou Economic Group (EEG) portant sur la réalisation de placements conjoints dans des projets d'affaires cris.
  - Une entente avec le Gouvernement de la nation crie pour de la formation.
  - Trois ententes avec Tourisme Eeyou Istchee portant sur des investissements conjoints, l'analyse des projets d'investissement et un partenariat régional en tourisme.

## OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Renforcer la collaboration avec les villes et communautés jamésiennes et leurs organismes de développement économique

### **ACTION 4 Conclure des ententes de collaboration avec ces entités**

- *Indicateur* D'ici la fin 2015, conclure huit (8) ententes de partenariat, de collaboration ou de desserte de service avec les villes et communautés jamésiennes ou leurs organismes de développement économique.
- *Suivi/Résultat* Au 31 décembre, douze (12) ententes ont été conclues.

## OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Mettre en place des partenariats structurants visant la réalisation de projets d'affaires stratégiques

### **ACTION 5** Participer à la réalisation de tels projets

- *Indicateur* D'ici la fin 2015, trois projets d'affaires stratégiques auront été réalisés à la suite de la conclusion des ententes de partenariat avec les villes et les communautés du territoire.
- *Suivi/Résultat* Trois projets d'affaires stratégiques ont été conclus, soit :
  - la culture de pommes de terre de semence;
  - l'installation d'une fonderie, possiblement sur le territoire de la Baie-James, apportant une importante valorisation *in situ* à la production minérale;
  - l'élaboration d'un nouveau procédé de séparation des éléments de terres rares.
- *Indicateur* La contribution de la Société à l'avancement de tels projets atteindra une valeur, en argent ou en services, de 100 000 \$ d'ici la fin 2015.
- *Suivi/Résultat* La valeur de nos contributions dans de tels projets se chiffre à 540 756 \$.
- *Indicateur* D'ici la fin 2015, une entente de collaboration sera conclue avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ainsi qu'avec les différents comités ACCORD concernant la nature de la contribution de la Société à l'avancement des différents projets qui découleront des différents créneaux d'excellence.
- *Suivi/Résultat* Le seul créneau confirmé est dans le domaine du tourisme et aucun accord n'a été conclu jusqu'à maintenant. Les régions du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue sont fusionnées pour le créneau Bois et la Société participe aux travaux de ce comité.
- *Indicateur* La Société aura conclu, d'ici la fin 2015, deux nouvelles ententes avec des centres de recherche ou des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).
- *Suivi/Résultat* Cette cible est atteinte. Une entente a été conclue avec SOCPRA, une société liée à l'Université de Sherbrooke, dans le but de faire connaître, auprès des investisseurs et des entreprises de la Baie-James, les projets de recherche qu'elle a réalisés. Une seconde entente, avec l'Université Laval cette fois, porte sur la valorisation de la recherche appliquée dans le domaine de la biomasse forestière.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Produire et consommer de façon responsable

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

## OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Renforcer les pratiques d'affaires afin de réduire l'empreinte environnementale découlant des activités de la Société

### **ACTION 6 Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion environnementale (CGE) comprenant, notamment, des pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisitions écoresponsables**

- Indicateur D'ici la fin 2011, le CGE aura été élaboré.
- Suivi/Résultat C'est plutôt une politique relative au Système de gestion environnementale (SGE) qui a été élaborée en septembre 2012.
  
- Indicateur D'ici la fin 2012, la mise en œuvre du CGE aura été complétée pour les activités de services ainsi que les activités hôtelières.
- Suivi/Résultat L'élaboration du SGE s'est terminée en octobre 2013. L'implantation et le suivi sont en cours depuis cette date.
  
- Indicateur D'ici la fin 2015, la mise en œuvre du CGE aura été complétée dans toutes les unités d'affaires de la Société.
- Suivi/Résultat Le SGE est implanté partiellement dans toutes les unités. Des audits sont prévus, mais n'ont pas été réalisés en 2015.
  
- Indicateur Cinq mesures de réduction/récupération/valorisation auront été mises en place d'ici la fin 2015.
- Suivi/Résultat Cette cible est intégrée au SGE. La cible n'a pas été atteinte en 2015.

### **ACTION 7 Revoir la politique d'acquisition de biens et de services afin d'y intégrer davantage de pratiques d'acquisitions écoresponsables**

- Indicateur Compléter la révision de la politique d'ici la fin 2012
- Suivi/Résultat Cette cible est reportée en 2016.

## GOVERNANCE, EFFECTIF ET APPLICATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de sept membres, dont un président-directeur général, nommés par le gouvernement, en tenant compte des recommandations du Gouvernement de la nation crie à l'égard de la nomination de trois de ces membres et du président-directeur général.

Au cours de l'année 2015, l'engagement des administrateurs de la Société s'est concrétisé par la tenue de sept séances du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2015, l'effectif de la Société était composé de 50 employés. L'étendue du territoire ainsi que les diverses activités réalisées nécessitent que cet effectif soit déployé à Chibougamau, à Matagami, à Radisson ainsi qu'au relais routier du km 381 de la route de la Baie-James.

Conformément aux lois et règlements qui lui sont applicables, la Société doit rendre compte, dans son rapport annuel, des résultats en ce qui concerne les exigences suivantes.

### *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*

Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administrateurs. Au cours de l'année 2015, la Société n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter à l'égard de ses administrateurs.

### *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

En 2015, la Société a traité quatre demandes d'accès à l'information.

	Demande d'accès à des documents	Demande d'accès à des renseignements personnels
Demandes d'accès acceptées	4	-
Demandes d'accès refusées	-	-
Demandes d'accès partiellement acceptées	-	-
En traitement au 31 décembre 2015	1	-
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
Demandes traitées dans un délai de 20 à 30 jours	2	-
Demandes traitées dans un délai de plus de 30 jours	2	-

Parmi les quatre demandes d'accès à l'information que la Société a traitées, aucune n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et aucune n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec.



Finalement, aucune activité particulière relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels n'a été réalisée en 2015.

### ***Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État***

#### **Gestion et contrôle des effectifs**

La cible octroyée à la Société pour l'année 2015-2016 en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, est de 107 771 heures travaillées. Une augmentation a été autorisée en raison de mandats supplémentaires et d'une croissance des ventes au relais routier du km 381. Elle a été majorée à 112 794 heures. Au 31 mars 2016, les heures travaillées totalisaient 111 339 heures, soit en deçà de la cible révisée.

#### **Contrats de services**

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique <sup>1</sup>	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>2</sup>	15	25 536 544 \$
Total des contrats de services	15	25 536 544 \$

1. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

2. Un contractant inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

#### **Financement des services publics**

La Politique de financement des services publics du gouvernement du Québec vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services, pour en maintenir la qualité, et à assurer la transparence et la reddition de comptes à l'égard du processus tarifaire. Elle s'applique à tous les organismes publics offrant des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités.

Dans le cadre de cette politique, la Société doit évaluer les coûts de tous les biens et services pour lesquels une tarification est exigée des utilisateurs afin d'en déterminer le niveau de financement.

Catégorie de biens et services tarifés	Revenus perçus	Coûts afférents	Niveau de financement atteint	Niveau de financement établi	Méthode de fixation des tarifs	Mode de révision et d'indexation des tarifs
Relais routier du km 381	4 917 468 \$	4 671 581 \$	105,3 %	104,7 %	Selon le marché et % de marge bénéficiaire	Hebdomadaire et annuelle
Location d'immeubles	309 436 \$	399 357 \$	77,5 %	-89,8 %	Selon le marché	Annuelle selon l'indice des prix à la consommation (IPC)
Prestation de services et honoraires de gestion	22 325 259 \$	19 925 002 \$	112,0 %	104,8 %	Selon les ententes avec les clients	Dépenses réelles + % d'honoraires de gestion

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

## 1. PRÉAMBULE

- 1.1. Les membres du conseil d'administration de la *Société de développement de la Baie-James et de ses filiales* se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement *sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.
- 1.2. Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.
- 1.3. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.  
  
Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics: elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment:
  - des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
  - de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
  - des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.
- 1.4. Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe A.
- 1.5. La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.
- 1.6. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

## 2. DÉFINITIONS

- 2.1. Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie :
  - les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James;
  - les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période d'une (1) année suivant la fin de leur mandat;
  - les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.
- 2.2. Administrateur : désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.3. Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.4. Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, ceci ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.
- 2.5. Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.
- 2.6. Filiales de la Société : toute filiale détenue à plus de 50 % par la Société de développement de la Baie-James.

- 2.7 Premier dirigeant : le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.
- 2.8 Société : La Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

### 3. ÉNONCÉS DE PRINCIPES

- 3.1 Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.
- 3.2 Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

### 4. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

- 4.2 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.3 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
- 4.4 Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 4.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

- 4.6 L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.



Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

4.7 L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre;
- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
- au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

4.8 L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.

4.9 Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.

4.10 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou d'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

4.11 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.12 L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

4.13 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.14 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.15 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

4.16 Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

4.17 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.

4.18 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiales pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4.19 Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.

5.3 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

5.4 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

5.5 L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

5.6 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

5.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

## 5. ACTIVITÉS POLITIQUES

5.1 L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.

5.2 Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

## 6. RÉMUNÉRATION

- 6.1 L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.
- 6.2 Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :
- détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
  - bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;
  - bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée; ou
  - bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.
- 6.3 L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
- 6.4 L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

- 6.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

- 6.6 Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

- 6.7 L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6.5.

- 6.8 Pour l'application des articles 6.3 à 6.5, «secteur public» s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

## 7. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 7.1 Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.

Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise sauf s'il en est lui-même le président.

- 7.2 L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

- 7.3 L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

- 7.4 Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 7.1, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

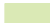



- 7.5 La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

- 7.6 Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.














# CARTE DU TERRITOIRE

## Territoire de la Baie-James Projets de développement économique

-  Réserve faunique
-  Terres de catégorie I
-  Terres de catégorie II
-  Limite de la municipalité de Baie-James

### Infrastructures existantes

-  Centrale hydroélectrique
-  Poste et ligne de transport d'énergie
-  Aéroport - aérogare
-  Route principale pavée
-  Route principale
-  Route secondaire
-  Route d'accès
-   Borne kilométrique de route
-  Bureau de la Société de développement de la Baie-James
-  Relais routier

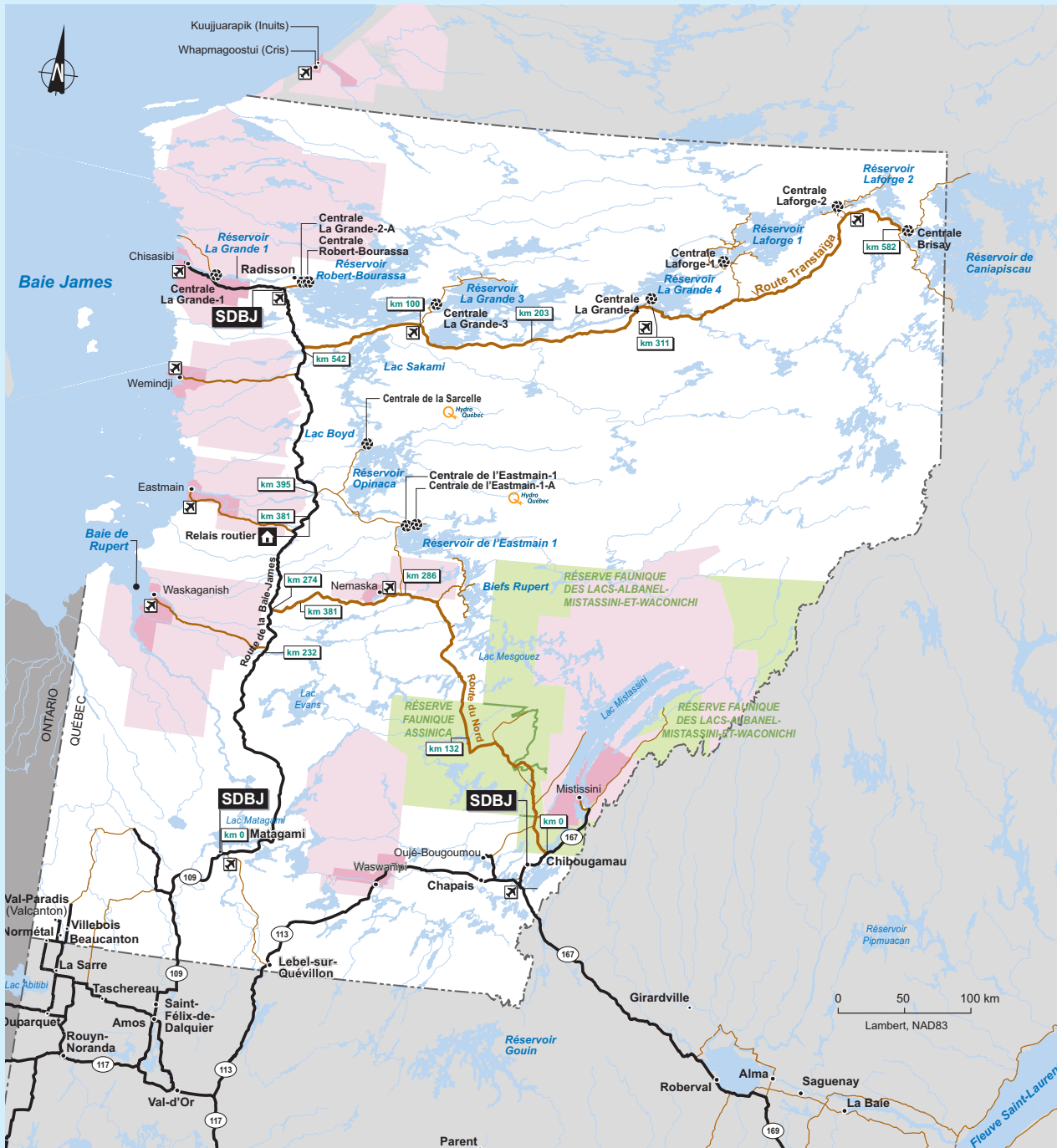
#### Sources :

BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
Terres de catégories : Ministère des Terres et Forêts du Québec, service de l'Arpentage  
Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec  
Fichier : A083Y\_hq\_002\_140410.fr10

Avril 2014

Gracieuseté d'Hydro-Québec





### Siège social

#### Chibougamau

462, 3<sup>e</sup> Rue, bureau 10  
Chibougamau (Québec)  
G8P 1N7  
Tél. : 418 748-7777  
Télééc. : 418 748-6868  
chi@sdbj.gouv.qc.ca

### Bureau

#### Matagami

110, boulevard Matagami, C.P. 970  
Matagami (Québec)  
J0Y 2A0  
Tél. : 819 739-4717  
Télééc. : 819 739-4329  
mat@sdbj.gouv.qc.ca

### Bureau

#### Radisson

Complexe Pierre-Radisson  
66, avenue Des Groseilliers, C.P. 366  
Radisson (Québec)  
J0Y 2X0  
Tél.: 819 638-8411  
Télééc.: 819 638-8838  
rad@sdbj.gouv.qc.ca

**Société  
de développement  
de la Baie-James**

**Québec** 